JEHAN DE CANDIDA

DIPLOMATE ET MÉDAILLEUR

AU SERVICE DE LA MAISON DE BOURGOGNE

1472-1480

PAR

VICTOR TOURNEUR

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR

1919

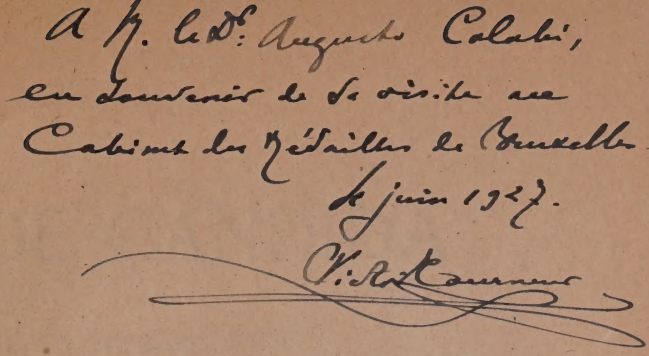

JEHAN DE CANDIDA

JEHAN DE CANDIDA

DIPLOMATE ET MÉDAILLEUR

AU SERVICE DE LA MAISON DE BOURGOGNE

1472-1480

PAR

VICTOR TOURNEUR

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR

1919

Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, n° 4 de 1914
et n^os^ 1, 2, 3 et 4 de 1919.

JEHAN DE CANDIDA [1]

DIPLOMATE ET MÉDAILLEUR

AU SERVICE DE LA MAISON DE BOURGOGNE

1472-1480

I.

LE PROBLÈME.

Les débuts de l'art de la médaille en Belgique sont marqués par une série de chefs-d'œuvre dont la parenté a été constatée depuis longtemps : ce sont les portraits de Charles-le-Téméraire et d'Antoine, grand bâtard de Bourgogne, déjà con-

(1) Sur Jehan de Candida, voy. L. Delisle, *Le Médailleur Jean de Candida. Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLI, 1890, p. 310 et s. — A. Heiss. *Jean de Candida, médailleur et diplomate sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Revue Numismatique*, 1890, p. 453. — C. Couderc, *Jean de Candida historien. Bibliothèque de l'École des Chartes*. LV, 1894, pp. 564-567, cf. même collection, XI, 1849-1850, pp. 66 et 67. — H. de la Tour. *Jean de Candida. Revue Numismatique*, 1894, pp. 327-354; 461-512; 1895, 243-273, 417-469. Le travail que nous consacrons à Jehan de Candida au service de la maison de Bourgogne, complète celui de Henri de la Tour, qui a étudié l'activité de Candida principalement en France ; il est basé exclusivement sur des documents inédits conservés aux *Archives générales du royaume à Bruxelles*, aux *Archives départementales du Nord à Lille*, et aux *Archives de l'État à Milan*.

nus depuis l'époque de Van Mieris (1), auxquels sont venus s'adjoindre, successivement, celui de Jacques Galiot (2) d'abord, puis, en dernier lieu, celui de Jehan Le Tourneur (3).

Ces pièces sont d'une facture caractéristique, directement inspirée de celle des bronzes romains.

Comme sur ces derniers, au droit, le relief des effigies est assez fort. Charles le-Téméraire, à la manière des Césars et des Augustes, est représenté la tête ceinte d'une couronne de laurier nouée par un ruban tombant sur la nuque; le grand bâtard de Bourgogne porte une sorte de bandelette rappelant la *taenia* antique, ornée d'une boucle placée sur le sommet de la tête; la coupe du cou dans les deux premières médailles et dans la quatrième est analogue à celle qu'offrent certains sesterces d'Auguste à Néron.

En opposition avec le relief du droit, celui du revers est très faible et sensiblement égal sur toute la surface. De même que c'est le cas pour les monnaies romaines, on sent que ces pièces ont été construites pour être posées sur le revers et pour en faire admirer le droit.

(1) Van Mieris. *Histori der Nederlandsche Vorsten.* I, La Haye, 1732, pp. 100 et 127.

(2) P. Valton *Notice sur une médaille faite au XV^e siècle à la Cour de Bourgogne. Revue Numismatique*, 1887, pp. 76-80.

(3) J. Habich. *Altniederländische Medaillen. II. Johannes Tourneur. Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de Numismatique tenu à Bruxelles en* 1910. Bruxelles, 1910, pp. 117-122.

Enfin, le type du revers dans nos quatre pièces est entouré d'une couronne de laurier qui tire son origine de l'antiquité, mais qui n'a pas été empruntée directement à celle-ci. En effet, si l'auteur de ces quatre pièces a eu surtout pour modèle les anciens, il a subi encore d'autres influences, des influences d'artistes contemporains plus âgés que lui, qui ont peut-être été ses maîtres et dont, en tout cas, il a connu les travaux.

Lorsqu'on examine le revers des quatre médailles, on constate qu'il est exécuté d'après une recette très simple : au centre, on place un motif principal que l'on fait accompagner de lettres ou d'attributs disposés avec symétrie. Cette dernière est absente du revers de Jacques Galiot, mais cette médaille est une œuvre de transition qui dénonce une évolution dans le faire de l'artiste. Par contre, le mouton de la Toison d'Or de Charles-le-Téméraire est encadré de deux briquets; la barbacane d'Antoine de Bourgogne, des groupes de lettres N E et S I; le monogramme de Jehan Le Tourneur, de I K répété de part et d'autre.

La conception générale de la médaille à fort relief au droit et à relief faible et plan au revers, nous la retrouvons chez Francesco Laurana et Pietro da Milano (1). Que l'on examine les médailles de Triboulet, au revers du lion couché (2),

(1) A. Heiss. *Francesco Laurana. Pietro da Milano*. Paris, 1882.
(2) Heiss. *O. c.*, pl. I, 1.

de Jeanne de Laval, au revers des colombes (1), ou de Charles, comte du Maine, au revers de la carte géographique (2), par Francesco Laurana, et les différentes médailles du roi René, soit seul (3), soit avec Jeanne de Laval (4), par Pietro da Milano : on constatera qu'elles sont le produit de la même conception. Et si, étudiant l'œuvre de ces deux médailleurs de plus près, on examine le revers de la médaille de Jehan Cossa, modelée en 1466 par Francesco Laurana (5), on constate qu'il présente deux fers à cheval brisés par le milieu et enlacés, posés en motif principal, et accostés des lettres X et C, le tout dans une couronne de laurier; puis, si l'on passe à Pietro da Milano, on retrouve au revers de la médaille du roi René de 1461 (6) une sorte de reliquaire marqué des lettres gothiques r i, posé au centre de la pièce, et accosté des lettres E N · · V N, le tout, de nouveau, dans une couronne de laurier, dont la facture ressemble étonnamment à celle des couronnes des quatre médailles en question.

En résumé, le médailleur de la cour de Bourgogne a subi l'influence des médailles qui ont dû le jour à l'initiative du roi René. Il a donc, selon

(1) Heiss *O. c.*, pl. I, 2.
(2) Heiss *O. c.*, pl. II, 2.
(3) Heiss. *O c.*, pl. IV, 1 et 2 ; pl. V, 3.
(4) Heiss. *O. c.*, pl, IV, 3.
(5) Heiss. *O. c* , pl. III, 3.
(6) Heiss. *O. c.*, pl. IV, 1.

toute vraisemblance, passé par la cour de celui-ci, et c'est en tout cas dans le Midi qu'il faut chercher sa patrie.

II

ARRIVÉE DES ITALIENS AU SERVICE DU TÉMÉRAIRE.

Le 15 octobre 1472, Jehan de Candida entra au service de Charles-le-Téméraire en qualité de « secrétaire non compté par les escroes (1) de la despense » du duc (2).

Quel était ce personnage ? Il était originaire du royaume de Naples et appartenait à la famille noble des Filangieri. Malheureusement nous ne savons rien de précis sur sa parenté : l'ouvrage composé sans méthode que M. le comte Filangieri-Candida a consacré à la *Casa Filangieri* (3) ne jette aucune lumière précise sur la question.

Trois Giovanni di Candida ont vécu à la même époque. Ils étaient patriciens de Bénévent, nobles de Nola, barons de Saint-Nicolas, etc. Le premier fut évêque de Bovino de 1477 à 1494; le second aurait eu pour père Nicolo, écuyer du roi de Sicile; après avoir été homme d'armes du roi Alphonse, il aurait rempli les fonctions de secré-

(1) On appelait ainsi les registres sur lesquels on inscrivait les noms des officiers de la Cour et les sommes qui leur étaient payées. *Ecrouer*, c'est inscrire au registre.

(2) *Pièces justificatives*, II. 1 et V. 3.

(3) B. Candida Gonzaga. *Casa Filangieri*, Naples, 1887, p. 1 et s.

taire de la duchesse de Bourgogne, puis de secrétaire du roi Ferdinand Ier de Sicile.

Le troisième, fils de Salvator, noble de Bénévent, serait devenu, en 1495, secrétaire de Charles VIII et protonotaire apostolique.

Vu l'absence de critique avec laquelle M. le comte Filangieri a rassemblé et mis en œuvre ses matériaux, il est impossible de se former une opinion basée sur des indications sérieuses. Feu Henri de la Tour pensait que le secrétaire du Téméraire était le troisième Candida (1). Peut-être avait-il raison. De plus, il est à noter que la famille de Candida était alliée à celles des comtes de Campo-Basso (2) et des Galiota (3), qui devaient fournir à Charles de Bourgogne deux des principaux capitaines de ses ordonnances.

Après la perte de son royaume de Sicile en 1442, le roi René n'avait point renoncé à l'espoir de reconquérir un jour ses anciennes possessions de Naples. Le parti angevin y était encore puissant, et lorsque, à la mort du roi Alphonse, la noblesse napolitaine rappela René avec insistance, le vieux roi lui envoya son fils Jean de Calabre tenir tête au prétendant Ferdinand d'Aragon (4). Jean de Calabre aborda à Castellamare

(1) H. de la Tour. *Jean de Candida. Revue Numismatique*, 1894, p. 338.

(2) B. Candida Gonzaga. *Casa Filangieri*, p. 146. 156-159.

(3) B. Candida Gonzaga. *Casa Filangieri*, pp. 94-95.

(4) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*. Paris, 1875, I, p. 292.

dans les derniers mois de 1459 (1). Le marquis d'Este, Simon de Montfort, comte de Campo-Basso, le prince de Tarente, Jacopo Galiota et une foule d'autres seigneurs vinrent se ranger sous sa bannière. Après un brillant succès sans lendemain remporté en 1460 à Sarno sur l'armée de Ferdinand d'Aragon, Jean de Calabre fut vaincu à Troja par Scanderberg en 1462, et se retrancha en 1463 dans l'île d'Ischia. Au printemps de 1464, il quitta celle-ci pour se rendre en Provence (2), et de là gagner la Lorraine. Le comte de Campo-Basso, Jacopo Galiota et un certain nombre d'auxiliaires italiens l'accompagnaient.

Attiré par Charles-le-Téméraire dans la Ligue du Bien public malgré son père, Jean de Calabre rejoignit les confédérés après la bataille de Montlhéry (3). Ses capitaines italiens faisaient partie de l'expédition (4). Il marcha de concert avec eux sur Paris (5).

C'est de cette campagne que date la sympathie qu'éprouva Charles-le-Téméraire pour Jean de Calabre. Ce dernier était un guerrier intrépide, toujours le premier armé lorsque l'on sonnait aux armes, toujours le premier à son poste de com-

(1) A. Lecoy de la Marche. *le roi René*, I, p. 293.

(2) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 342.

(3) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 362.

(4) Commines, éd. Dupont. I, p. 61 ; Gorlut, éd. Duvernoy, col: 1213. Commines cite entre autres Campo Basso et Jacques Galiot.

(5) Jean de Haynin, éd. DD. Brouwers, pp. 87 et ss.

bat (1). C'étaient là des qualités qui devaient le rendre cher au duc de Bourgogne, et celui-ci étendit l'intérêt qu'il lui portait aux Napolitains qui faisaient partie de sa maison. Ainsi apprit-il à connaître le comte de Campo-Basso, un traître qu'il crut un honnête homme, et Jacopo Galiota, le type du chevalier loyal, sans peur et sans reproche, dont la vaillance ne se démentait jamais.

Après la signature des traités de Conflans et de Saint-Maur, Jean de Calabre fut bientôt entraîné sur un nouveau champ d'action. A la mort d'Alphonse d'Aragon, les Catalans, mécontents de Jean II, frère et successeur de celui-ci, offrirent la couronne d'Aragon au vieux roi René. Celui-ci accepta, et investit le duc Jean des pouvoirs de lieutenant-général (2).

Pour assurer à son père la possession de son nouveau royaume, Jean de Calabre organisa une expédition en Espagne. Il se mit en campagne en 1467. Le comte de Campo-Basso, Jacopo Galiota et d'autres Napolitains le suivirent (3). Jean de Calabre entra en maître à Barcelone, et s'empara aisément de la Catalogne, malgré les difficultés financières contre lesquelles il avait à se débattre. En 1470, il exécuta toute une série d'opérations militaires des plus heureuses : tout semblait pré-

(1) Commines, éd. Dupont. I, p. 88.

(2) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 367.

(3) Dom Calmet. *Histoire de Lorraine*. Nouv. éd, 1752, t. V. col. 184.

sager la soumission prochaine de l'Aragon, lorsque le duc mourut subitement à Barcelone, le 16 décembre 1470 (1)

Le concours des capitaines italiens durant cette guerre dut être actif : Jacopo Galiota fut nommé par le roi René à l'office de juge et conservateur des juifs de Provence, le 6 décembre 1470 (2) ; le comte de Campo-Basso devait recevoir, le 5 juillet 1472, la seigneurie de Commercy pour les services que lui et ses enfants Angelo et Jehan avaient rendus pendant la campagne de Catalogne (3).

Mais la mort de Jean de Calabre ruina complètement l'entreprise ; privés de leur chef, les capitaines se tinrent sur la défensive ; les territoires conquis furent perdus dans le courant de l'année 1471, et les troupes italiennes quittèrent l'Espagne (4).

A ce moment la politique du Téméraire subissait une évolution nette(5). Jusqu'alors, son attention avait été attirée vers la France. Il s'était conduit comme un prince français, c'est-à-dire, qu'il s'était efforcé de jouer dans le royaume de

(1) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I. p. 378.

(2) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 379, n. Cf. p. 517. Voy. aussi P. M. Perret, *Jacques Galeot et la République de Venise. Bibliothèque de l'École des Chartes.* LII (1891), p. 599.

(3) A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, I, p. 380.

(4) A Lecoy de la Marche. *Le roi René*. I, p. 379.

(5) Freeman. *Select historical essays*. Leipzig, 1873, p. 253 et s.

France un rôle prépondérant. A partir de 1472, il tourna avec persistance ses regards vers l'Allemagne. Par le traité de St-Omer du 9 mai 1469, il acquit de l'archiduc Sigismond d'Autriche — qui s'était toutefois réservé la faculté de réméré — le landgraviat de Haute-Alsace (1). Ce territoire reliait la Franche-Comté à ses autres possessions. Peu à peu il revint aux projets qui avaient hanté l'imagination de Philippe-le-Bon (2) : faire ériger la Bourgogne en royaume, puis étendre sa puissance jusqu'à la Méditerranée, et peut-être aussi écraser Louis XI.

Afin de réaliser ses desseins, il lui fallait se concilier l'Empereur, puis créer l'armée permanente qui lui manquait et qui lui était indispensable.

Pendant qu'il négociait avec Frédéric III, il élaborait un nouveau règlement militaire qu'il data, en 1473, de St-Maximin-lez-Trèves (3). Pour constituer le noyau de sa première armée, il prit à sa solde les capitaines italiens de feu Jean de Calabre. Commines (4) rapporte qu'il recueillit plusieurs des serviteurs de celui-ci et

(1) F. Chmel, *Monumenta habsburgica*. Vienne, 1854, I, pp. 1-8.

(2) A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne*. Paris, 1892, p. 198 et s.

(3) J. Chmel, *Monumenta habsburgica*. Vienne. 1854, I, pp. 63-82.

(4) Commines, éd. Dupont, I, p. 404. C'est par erreur que Commines cite ici Jacques Galiot. Celui-ci resta au service de Nicolas de Calabre pendant quelque temps encore. Voy. plus loin.

spécialement tous les italiens, parmi lesquels il cite le comte de Campo-Basso et Jacques Galiot. Olivier de la Marche (1) rapporte la même chose, mais avec moins de précision. Les *Comptes de la Trésorerie des Guerres* renferment un poste qui confirme et complète les renseignements fournis par les deux chroniqueurs : ils font mention d'une somme de 474 livres donnée en bloc par le duc en juin 1472 à quarante gentilshommes d'armes et à vingt-quatre cranequiniers à cheval « de l'hostel de mon dit Seigneur de Calabre », pour les mettre en état de se rééquiper et de prendre du service dans sa première armée (2).

Jacques Galiot resta quelque temps encore au service de la maison d'Anjou : il servit jusqu'au commencement de 1473 le duc Nicolas de Lor-

(1) Olivier de la Marche, éd. M. Beaune et J. S. Arbaumont, III, p. 89. Voy. aussi la *Chronique* d'Adrien De But : *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1870, p. 521.

(2) A quarante gentilz hommes d'armes et vingt-quatre crenneqin-niers à cheual de l'ostel de mon dit seigneur de Calabre, la somme de quatre cent soixante quatorze liures du dit pris de XL gros en don à eulx fait par mon dit seigneur ou mois de juing LXXII pour eulx aidier a mettre sus, monter, arnier et habillier et lui seruir en sa premiere armee contre ses adversaires et pour autres causes a ce lui mouuans dont il ne veult autre declaration icy estre faicte, pour ce par leur quittance auec certificacion de messeigneurs les maistres d'ostel de mon dit seigneur commendant l'ordonnance sur ce seruans, la dite somme de IIII^{c}LXXIIII£. *Archives générales du royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 25542, f^{o} 74.

raine (1). Mais le comte de Campo-Basso signa dès le 12 novembre 1472, un contrat avantageux (2) qui le liait à Charles-le-Téméraire.

C'est vers ce temps, le 15 octobre (3), que Jehan de Candida, lui aussi, se mit à la disposition de la maison du duc de Bourgogne ; il est probable qu'il se trouvait parmi les serviteurs du duc de Calabre dont parle Commines, et qu'il est arrivé en compagnie de son parent, le comte de Campo-Basso.

III

PREMIER VOYAGE EN ITALIE. LE COLLEONE.

Pour faire de son armée la force militaire la plus redoutable qui existât, le duc devait lui donner un chef accoutumé à la victoire et dont le nom seul fût un gage de succès. Aussi depuis longtemps le Téméraire songeait-il à prendre à sa solde le plus fameux des condottieri italiens du moment, Bartolomeo Colléone, pour lors capitaine général de la République de Venise (4). Le 26 avril 1471, il s'était déjà adressé à celle-ci pour obtenir qu'elle lui prêtât son grand homme

(1) *Pièces justificatives*. VI, s. l.

(2) *Archives de l'État à Milan*. Copie aux Archives générales du royaume. *Cartulaires et manuscrits*, 1173, fol. 191 et 192.

(3) *Pièces justificatives*, II.

(4) M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII*. Paris, 1896, I, p. 566.

de guerre, mais la République, le 3 juin, lui avait répondu que, ne pouvant compter sur ses voisins, elle ne pouvait se passer des services du Colleone. Le duc ne s'était pas découragé. Le 15 septembre suivant, il avait dépêché au Capitaine général Antoine de Lignana et Guillaume de Rochefort, deux de ses chambellans, avec mission de l'engager à son service (1). Cette fois, le Colleone se déroba ; les envoyés du duc n'obtinrent aucun résultat Mais, dans le courant de 1472, le condottiere se ravisa. Il envoya vers le duc un de ses secrétaires, Abondio de Longhi, qui entama avec lui des négociations (2). Charles comptait sur la réussite de celles-ci, car, dans le contrat qu'il passa avec le comte de Campo-Basso, le 10 novembre, il stipula que celui-ci ne pourrait être mis sous les ordres d'aucun capitaine, si ce n'est sous les siens propres, ou ceux du « magnifique capitaine Bartolomeo Colleone », au cas où celui-ci entrerait à son service (3). Et en effet, le

(1) Par lettres patentes du 15 septembre 1471. *Archives de l'Etat à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits*, 1173, fol. 189.

(2) P. M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise* II, p. 9.

(3) 10 novembre 1472... Item etiam preerit comes genii predictae, ut nulli alterius subsit quam Principi, nisi magnificus Capitaneus Bartholomeus Collioneus ad stipendia principis pervenerit, quoniam, si velit, poterit ipse princeps preferre. *Archives de l'Etat à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, fol. 195.

17 janvier 1473, Abondio de Longhi signait à Bruges une convention par laquelle le duc engageait à sa solde le Colleone et le nommait son lieutenant-général (1).

Restait à obtenir le consentement de Venise. Ce n'était pas chose facile. En février, Charles-le-Téméraire envoya d'abord Guillaume de Rochefort (2) témoigner de nouveau à la Seigneurie du désir qu'il avait d'employer dans ses guerres l'expérience du vieux Colleone, puis il chargea Jehan de Candida (3) de faire connaître à la Seigneurie le traité qu'il avait passé avec le capitaine.

Cette mission était extrêmement délicate, étant donné le refus que le duc avait essuyé une première fois. Le fait qu'elle fut confiée à Jehan de Candida témoigne de la haute estime en laquelle celui-ci était tenu à la cour de Bourgogne. Toujours est-il que Candida, dès le 5 mars, se trouvait à Venise, mais il ne réussit pas à décider la Seigneurie à ratifier la convention. Bien au contraire, le Sénat se hâta de prescrire à Bembo, son ambassadeur auprès du duc de Bourgogne de protester

(1) P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*. II, p. 10.

(2) Lettres de Botta, ambassadeur milanais à Venise, au duc de Milan, du 2 et 18 février 1473. *Archives de l'État à Milan*. Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, fol. 195.

(3) P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*, II, p. 10.

énergiquement contre l'engagement de son capitaine général, dont elle ne voulait se séparer à aucun prix. Le duc dut céder et renoncer aux services du Colleone (1).

Quant à Candida, après avoir échoué dans sa mission, il passa quelque temps auprès du Colleone au château de Malpaga (2) où il séjournait encore en juin suivant. Par lettre datée de St-Nicolas, le 13 juin 1473, un chevaucheur de l'écurie du duc l'y tenait au courant de ce qui se passait à la cour de Bourgogne (3). Ce correspondant, Nachino Dire, lui apprenait qu'il était encore dans les bonnes grâces du duc, que Jacques Galiot venait de se mettre au service de celui-ci, et il énumérait les largesses que Charles venait de faire à ses capitaines italiens.

Malgré son échec, Jehan de Candida pouvait rejoindre son maître en toute tranquillité; il était de retour auprès de lui fin novembre ou au commencement de décembre 1473; le 4 décembre, il se trouvait à Thionville (4), où Charles-le-Téme-

(1) P. M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise.* pp. 11 et 12.

(2) Sur le château de Malpaga. *Voy.* O. Browning. *The life of Bartolomeo Colleone.* Londres, 1891, p. 51 s. Vue, p. 56.

(3) *Pièces justificatives, VI.* Dans la copie conservée aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits,* 1173, fol. 203 le nom de Candida a été estropié par le copiste en Remdida. Et la copie est authentiqué !

(4) Le 7 octobre 1473, Jehan de Candida n'apparaît pas parmi les secrétaires qui accompagnent le duc. On le trouve pour la première fois le 4 décembre. *Archives départementales de Lille* B. 3437.

raire recevait les ambassadeurs de Rome, de Venise, de Hongrie, de Naples et du comte palatin.

IV.

LES AFFAIRES DE COLOGNE.

C'était au lendemain de l'entrevue de Trèves. La fuite de l'Empereur avait fait s'écrouler comme un château de cartes les espérances du duc. Celles-ci étaient si profondes que Charles avait déjà fait exécuter par son orfèvre, Gérard Loyet, le sceptre de roi qu'il se proposait de porter (1). Aussi, son désir de se venger de Frédéric III était-il grand. C'est pourquoi il allait pousser à fond son intervention dans les affaires de Cologne (2).

En 1463, Robert de Bavière avait été nommé archevêque de Cologne par élection du chapitre. Le Pape l'avait confirmé, et l'Empereur l'avait investi au temporel. Mais bientôt le nouvel archevêque, après avoir dissipé son trésor, trouvant que ses revenus étaient insuffisants, avait voulu reprendre des domaines de l'archevêché engagés par ses prédécesseurs à plusieurs seigneurs du pays,

(1) Quittance du 22 décembre 1473. *Archives départementales de Lille*, B. 2096.

(2) Sur cette matière, voy. H. Diemar; *Die Entstehung des deutschen Reichskrieges gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund.* Marburg. 1896 (Habilitationsschrift); L. Ennen, *Geschichte der Stadt Köln.* Cologne, 1869, T. III, etc.

tout en refusant de rembourser les sommes pour lesquelles ces domaines avaient été mis en gage. La noblesse, le chapitre et la bourgeoisie s'unirent contre lui, et Robert fut obligé de quitter la ville, tandis que le chapitre, après avoir fait nommer le landgraf Hermann de Hesse, doyen de Saint-Géréon, choisissait celui ci comme protecteur de l'archevêché.

Robert et le duc de Bourgogne étaient parents, à un degré très éloigné, il est vrai : par sa mère Marguerite de Bavière, Charles avait avec l'archevêque un ancêtre commun, Louis II de Bavière (1294). Le frère du prélat, le comte palatin Frédéric, était un des plus anciens alliés du duc (1); aussi, dès 1469, Robert sollicitait-il l'appui de celui-ci. Pendant la campagne de Gueldre, en 1473, il était venu trouver le Téméraire à Zutphen, mais à ce moment Charles qui ne voulait pas mécontenter l'Empereur, avait évité de s'engager.

La situation changea dès que le Téméraire n'eut plus à ménager Frédéric III. Il conclut avec l'archevêque un traité par lequel ce dernier, pour lui et ses successeurs, reconnaissait le duc de Bourgogne et ses descendants comme protecteurs, gardiens et défenseurs de l'Église et du pays de Cologne (2). Par contre, Charles s'engageait

(1) C. J. Kremer, *Geschichte des Churfürsten Friedrichs I von der Pfalz*. Mannheim, 1866, pp. 348 et 351.

(2) Le texte de ce traité a été publié par Gachard dans le *Compte-*

à le soutenir et à solliciter de l'Empereur et du Pape l'approbation du traité. Sans tarder, le duc enjoignit à son héraut d'armes Étienne de Carin d'aller annoncer la chose dans tout l'archevêché et d'afficher ses armes partout où l'archevêque le désirerait.

Pendant ce temps Jehan de Candida ne quittait pas le duc. On le retrouve avec celui-ci le 6 janvier à Esschersheim (1), le 31 janvier à Dijon (2), le 13 février à Dôle (3).

Mais, sur ces entrefaites, l'Empereur avait convoqué un Reichstag à Augsbourg (4). Comme on devait y traiter aussi bien des affaires extérieures de l'Empire que de la situation intérieure, il pouvait y être question des différends soulevés à Cologne; il importait donc de savoir exactement ce qui s'y passerait. Ce fut Jehan de Candida qui fut chargé de cette mission expectative, avec d'autres envoyés dont nous n'avons pu retrouver les noms (5). Il quitta le duc le 21 février 1473 (6). Celui-ci se trouvait alors à Dijon.

rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 3e sér., XII, 1871, pp. 152 et 153, note.

(1-3) *Archives départementales de Lille*, B. 3439.

(4) On trouvera un exposé au jour le jour de tous les épisodes du Reichstag d'Augsburg dans J. Chmel. *Monumenta habsburgica*, I, pp. lxxxi-cxxiii.

(5) La liste des personnes présentes au Reichstag d'Augsbourg fournie par Chmel, *o. e.* I, p. lxxii mentionne, en effet, die Räthe des Herzogs von Burgund. Il y avait donc plusieurs envoyés de Charles le Téméraire.

(6) *Pièces justificatives* II, 1.

Jehan de Candida ne paraît pas avoir eu à intervenir au Reichstag d'Augsbourg. Le 5 avril, Frédéric III arriva dans la ville où étaient réunis les princes ecclésiastiques et laïques de l'Empire, les ambassades des villes et les députés des absents. Il ne fut pas question des affaires de Cologne : l'archevêque Robert n'y parut point, et ni le chapitre ni la ville ne s'y firent représenter. Cette dernière s'excusa, en disant que les dangers qu'elle courait en ce moment l'empêchaient d'envoyer une ambassade. Après la proclamation du Landsfriede, on discuta sans résultat la guerre contre les Turcs, puis on examina la conduite du comte palatin Frédéric, l'allié de Charles-le-Téméraire, qui, à la mort de son frère Louis, s'était emparé de l'électorat sans l'assentiment de l'Empereur, alors qu'il n'était que le tuteur de son neveu Philippe. Aucune mesure ne put être prise à son égard.

Mais pendant ce temps, la situation s'était tendue de plus en plus entre Cologne et le duc de Bourgogne. Les armes de celui-ci, affichées par Étienne de Carin, avaient été couvertes de boue. La nouvelle de l'ouverture imminente des hostilités parvint à Augsbourg au moment où le Reichstag prenait fin. La plupart des princes et des ambassadeurs étaient partis ; l'Empereur s'efforça de gagner à la cause du chapitre ceux qui restaient et il écrivit aux autres dans le même but.

V.

AU SIÉGE DE NEUSS.

Jehan de Candida avait rejoint la cour du duc le 10 juillet (1) pour rendre compte à son maître de sa mission. Il l'accompagna ensuite à Liége (2), à Tirlemont (3), à Maestricht (4), puis au siége de Neuss, où il séjourna pendant toute la durée de la lutte et où il perdit quatre chevaux et des bagages. C'est encore à lui que le Téméraire confia une partie importante de la correspondance relative à l'affaire de Cologne. Le 1er novembre, il rédigea une lettre du duc à l'archevêque de Mayence (6), pour expliquer à celui-ci les raisons de l'intervention bourguignonne dans l'archevêché de Cologne; le 25 octobre, il s'adressait au duc de Clèves (7); le 12 mars, à un prince italien (8); le 9 avril, il écrivait deux lettres, l'une aux ducs de

(1) *Pièces justificatives*, II, 1/.

(2 et 3) 13 juillet. *Archives générales du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience*, 9, 242.

(4) 20 juillet. *Ibidem*, 243.

(5) 7 août 1474 - 14 mai 1475. *Archives générales du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience*, 9, 244, 245, 246, 247, 250bis, 253, 255; *Archives départementales de Lille*, B. 3439, 3438, 2102.

(6) J. Chmel, *Monumenta habsburgica* I, pp. 120-122.

(7) *Archives de l'État à Dusseldorf, Clèves* et *Marck*, Lade 34. Communication de M. H. Stein.

(8) *Archives de l'État à Milan. Potenze estere. Borgogna*, II. Communication de M. H. Stein.

Juliers et de Berg (1), l'autre aux conseillers de ceux ci (2), pour les engager à ne pas obéir aux ordres de l'Empereur et à ne pas prendre parti contre son maître ; le 14 (3) et le 18 (4) mai, il remerciait les mêmes ducs de leur attitude et leur promettait assistance, puis les invitait à joindre leurs forces à celles de Charles. En récompense de ses bons services, Candida fut nommé secrétaire en ordonnance, le 22 octobre 1474 (5).

Pendant le siège de Neuss, Jehan de Candida eut tout le temps de faire connaissance approfondie avec les personnes de l'entourage immédiat du duc. Il y vit le Grand Bâtard de Bourgogne, auquel il ne manqua pas de fournir les renseignements nécessaires à son voyage quand celui-ci alla gagner à Rome les indulgences du Jubile de 1475 (6) et poussa jusqu'à Naples pour aller remettre le collier de la Toison d'or au roi Ferdinand (7), disait-on officiellement, pour y recruter

(1) Ad. Ulrich. *Acten zum Neusserkriege*, 1472-1475. *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein.* XLIX, 1889. pp. 89-92.

(2) *Ibidem*, p. 88.

(3) *Ibidem*, pp. 105-106,

(4) *Ibidem*, pp 113-114.

(5) *Pièces justificatives*, II, 1 et V,3.

(6) Pastor, *Histoire des Papes*, trad. Furcy Raynaud. Paris, 1892. IV, p. 259.

(7) Le roi de Naples avait été élu chevalier de la Toison d'or, sur les instances de Charles-le-Téméraire, le 8 mai 1473, au douzième chapitre de l'Ordre, tenu à Valenciennes. Voy. de Reiffenberg, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'or*. Bruxelles, 1830. p. 73.

des auxiliaires italiens, croyaient les ambassadeurs milanais (1), et, en réalité, pour négocier le mariage de son fils avec une fille du duc de Venouse (2).

Le Grand Bâtard avait, du reste, séjourné pendant quelque temps devant la place assiégée; il avait inspecté les travaux d'approche et avait fait modifier diverses positions de l'artillerie vers la fin de l'année 1474 (3).

Au siège de Neuss, Jehan de Candida retrouva Jacques Galiot. Celui-ci dès son entrée au service du duc, avait été envoyé en Italie pour lever des hommes d'armes.

En mars 1473, il était à Brescia avec le comte de Campo-Basso ; mais comme la Seigneurie de Venise, le 19 de ce mois, leur fit intimer l'ordre d'avoir à cesser leur recrutement, ils se mirent en route pour rejoindre Charles. Le 24 septembre Galiot était à Gussey (Haute-Sarthe), le 8 novembre à Toul, où il terminait ses préparatifs pour partir pour Neuss (4).

Devant Neuss, Jacques Galiot reçut un poste d'honneur : il fut placé « devant la porte qui

(1) Fréd. de Gingins de la Serra. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi.* Paris, 1858, p. 28.

(2) P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise* II p. 41, n. 2.

(3) Molinet, éd. Buchon, I, 75.

(4) P.-M. Perret. *Jacques Galéot et la République de Venise. Bibliothèque de l'École des Chartes*, LII, 1891, p. 5, 57.

donne chemin pour aller à Notre-Dame d'Aix, où estoit un merveilleux boluwert (1) ».

Il se signala au cours de divers épisodes : vers novembre 1474, chargé, avec Olivier de la Marche, de protéger une bande de fourrageurs, il s'aventura jusque sous les murs de Cologne (2). Comme ils étaient attaqués par des forces notoirement supérieures, Galiot décida Olivier de la Marche à la retraite ; mais au cours de celle-ci, ses deux neveux, Campanel et Rondelet (3), qui l'accompagnaient, furent faits prisonniers, et Galiot se refusa à risquer une tentative pour les délivrer, de peur de mettre en danger les troupes qui lui avaient été confiées.

L'année suivante, lorsque l'empereur Frédéric vint tâcher d'obliger le Téméraire à lever le siège, Galiot (4) se couvrit de gloire dans la bataille qui vit la déroute des troupes impériales; il était à l'aile droite de l'armée du duc, et au cours de cette journée il enfonça complètement les Allemands, après des alternatives de succès et de revers.

(1) Molinet, éd. Buchon, I, p. 32.

(2) Molinet, éd. Buchon, I, pp. 55, 56.

(3) Loys de Boucquam, dit Rondelet. Molinet, éd. Buchon, II, p. 109. J'ignore le nom de Campanel. C'est probablement le « très gentil écuyer néapolitain assez éloquent » dont parle Molinet dans le passage cité ci-dessus, et qui était le frère d'armes de Loys de Boucquam.

(4) Cet épisode est connu par un grand nombre de témoignages contemporains : Molinet, éd. Buchon, I, pp. 130-132. — Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de Belgique*. Bruxelles, 1833, I, p. 272. *Mémoires de France et de Bourgogne*.

Un autre personnage avec lequel Jean de Candida avait été mis en relation dès son arrivée au service du duc, et en la compagnie duquel il allait vivre jusqu'à la mort de son maître lorsqu'il séjournait à la cour, c'est Jehan Le Tourneur-le-Vieux.

Jehan Le Tourneur-le-Vieux était bourguignon de naissance (1), et paraît avoir été toute sa vie au service des ducs de Bourgogne. Le 2 mars 1441, il avait été nommé valet de chambre et fourrier de la duchesse de Bourgogne (2), dont il épousa une dame d'honneur, nommée Jehanne Perret. Celle-ci passa plus tard au service de Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire, et reçut de celui-ci une pension en récompense de ses longs et dévoués services (3). Au moment où Charles-le-

(1) Lorsque, en 1910, M. G. Habich me pria d'identifier le personnage appelé Johannis Tornour sur la médaille qu'il avait découverte au musée grand-ducal de Darmstadt, je me suis trompé en attribuant à Jehan-le-Tourneur, sommelier du corps de Charles le Téméraire, une fille, Jeanne Tourneur ou Le Tourneur, qui avait épousé Marc De Wulf à Bruges. *Congrès international de Numismatique et d'Art de la Médaille de Bruxelles*, 1910, p. 110.) Celle-ci était bien fille d'un Jehan Le Tourneur, mais ce dernier était marchand drapier à Bruges. (*Archives départementales de Lille*, reg. B. 1945, fol. 203 v°; B. 1948, fol, 202 v°, etc.). J'ignore s'il existait des liens de parenté entre les deux homonymes qui étaient des contemporains.

(2) *Archives départementales de Lille*, B. 1967. fol. 257 v°.

(3) A damoiselle Jehanne Perret, femme de Jehan le Tourneur l'aîsné. la somme de cent neuf liures dix sols du dit pris qui deue luy estoit à cause de VI sols telz que ditz sont que monseigneur par ses lettres patentes données à La Heye en Hollande le XXIIIe jour d'octobre ou

Téméraire devint duc de Bourgogne, Jehan Le Tourneur était son premier sommelier de corps (1). Il avait d'ailleurs été attaché au comte de Charolais depuis la jeunesse de celui-ci. C'était lui qui s'occupait de tous les détails domestiques concernant la vie de son maître (2), qui prenait soin de sa garde robe, gardait et faisait relier ses livres (3), qui donnait les ordres pour les déplacements des bêtes de la ménagerie (4), qui, chose importante, veillait à ce que l'horloge du duc le

dit an LXIX pour considération des bons et agreables services quelle a faiz par cy deuant à madame la duchesse la giant et à monseigneur., (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, Reg. 1925 fol. 40 v°.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 1923, folios 33 v°; 38; 50; 55; 77 v°; 78; 99 v°; 118 v°; 168; 193 v°; 213; 219; 244 v° et 245; 315 v°: 341; *Reg.* 1924, folios 82; 217 v°; 218; 281 v° à 282; 283 v° à 284; 286; 292 v°; 293 v°: 294 v°: 299 v°. 300 v°; 301 v°; 304 v° à 305; 306 v° à 309 v°; 310 v° à 311; 312; 319; 326; 328 à 330; 337 v°; 338 v°; 339 v°-342; 343 v° à 344; 345 v°; 346 v°; 347; 349 et 350; *Reg.* 1925, fol. 336 v°: 338; 340; 389; 390; 475 v° - 476; 486 v°; 487; 488; 489 v°; 490; 492 v°; 493 v°; 495; 496; 497; 498: 533 v° - 534; 541 v°; 551 v°; 559: 560; 566 v°; 567 v°; 571. Aux *Archives départementales de Lille*, carton B, 2096, se trouve une quittance de l'an 1474, avec signature autographe de Jehan le Tourneur.

(2) On trouve dans les deux registres cités ci-dessus de nombreuses mentions d'achat de papier pour nettoyer les robes de Monseigneur, de réparations que Jehan le Tourneur fait exécuter aux habillements du duc, des achats de chapeaux, etc.

(3) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg, 1923, fol. 172.

(4) DE LA BORDE, *Les ducs de Bourgogne*, 2e partie. Paris, 1849, I, p. 499.

suivît dans ses déplacements (1). Au manoir de Bruges, il disposait d'une chambre située directement sous les appartements privés du duc (2), et cette chambre continua longtemps après sa mort à porter son nom.

En outre, Jehan Le Tourneur était chevalier; c'est à ce titre qu'il prit part à la finale du pas d'armes de l'Arbre d'or, à Bruges, en 1468 (3).

Charles-le-Téméraire reconnut largement les services que lui rendait Jehan-le-Tourneur. Outre les cadeaux ordinaires, tels que ceux de nouvel-an, à l'occasion desquels il n'était jamais oublié, Jehan-le-Tourneur reçut de son maître des dons importants

En 1466 (4), Charles-le-Téméraire avait confisqué les biens des Croy. Parmi ceux-ci se trouvait un hôtel avec ses dépendances, que Philippe de Croy possédait à Bruxelles, en face de la chapelle Saint-Christophe, au coin de la rue de Ruysbroeck et de la rue du Demi-Bonnier, aujourd'hui la rue de la Paille, et dont une partie s'étendait jusqu'à l'ancienne enceinte de la ville, tandis

(1) De la Borde, *Les ducs de Bourgogne*, 2e partie, Paris, 1849, I, p. 499.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, *Reg.* 2407, fol. 69.

(3) Olivier de la Marche, éd. M. Beaune et J. S. Arbaumont, III, p. 193. cf. Jean de Haynin, éd. DD. Brouwers, II, p. 38.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, *Reg.* 1295, fol. 336, etc.

qu'une autre descendait plus bas que le guichet du Ruysbroeck. Cette propriété avait appartenu antérieurement à un lombard Laurent de Castigliono (1). Jehan de Croy, père de Philippe, qui l'avait donnée à son fils, s'en était toutefois réservé la jouissance sa vie durant. Le duc fit cadeau de cette demeure seigneuriale à Jehan-le-Tourneur par lettres patentes du 2 février 1466 (2).

(1) In loco dicto tRuysbroeck quasi in opposito hospitalis sancti Christofori, inter bona Petri Schoepe dicti Meeus ex una parte et bona domini Laurencii de Castigliono qui postea fuerunt domini de Symai et que nunc tenet Johannes dictus Torneur, ex altera venien(tia) cum dicto orto ad ortum seu bona domini Johannis Torneur.

Acte relatif aux biens de la famille de Castigliono, 22 juillet 1479. — *Archives des hospices civils de Bruxelles*, Carton B, 1768, Liasse Ruysbroeck.

(2) Charles de Bourgoingne conte de Charolois, seigneur de Chasteaubelin, et de Bethune, lieutenant général de mon tres redouté seigneur et père, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Salut.

Comme pour plusieurs grans cas et maléfices commis et perpetrez alencontre de nostre personne par le sire de Croy, messire Jehan de Croy, son frère, et les leurs, nous ayons puis nagaires de temps declarez pour noz ennemis le dit sire de Croy, le dit messire Jehan son frère, et les leurs, et a ceste cause ayons fait mectre en nostre main tous leurs biens, maisons, terres et seigneuries estant es pays de mon dit seigneur et père comme biens d'ennemis a nous confisquez et appartenans, et entre autres choses certain hostel ou maison lors appartenant à icellui messire Jeha , gisant en la ville de Brucelles, au lieu appelle Ruysbroeck, a l'opposite de la chapelle Saint Christophe, savoir faisons que pour les bons et aggréables services que nostre amé et féal serviteur et sommelier de corps Jehan le Tourneur nous a faiz de nostre jonesse jusques a présent, fait chascun jour, et espérons que encorres fera cy apres, à icellui Jehan le Tourneur avons pour lui, ses

Après la réconciliation de Charles avec les Croy, qui rentrèrent en possession de leurs biens, le vieux serviteur du duc conserva l'hôtel dont il avait été gratifié. Il fallut pour cela une très longue procédure qui se termina par le transfert légal de cette propriété importante à Jehan-le-Tourneur, par devant les échevins de Bruxelles, le 24 février 1472 (1).

hoirs et ayans cause perpetuelement et a tousiours donné, cédé et transporté, donnons, cedons et transportons par ces presentes le dit hostel ou maison avec toutes ses appartenances en la forme et maniere quelle est situee et gisant au dit lieu appelle Ruysbroeck et comme ledit messire Jehan de Croy illecques le soloit tenir et posséder, sur telz sens rentes et charges comme icelle maison a ses appartenans doiuent et sont tenuz sans fraude. Si donnons ou mandement par ces mesmes présentes a tous les justiciers et officiers de mon dit seigneur et père et de nous, aux bourgmaistres, escheuins et conseil de la dite ville de Brucelles et a tous autres cui se puet, et pourra toucher et regarder, que de nostre présent don, cession et transport ilz et chascun d'eulx endroit soy et pour tant que toucher lui peut ou pourra facent, seuffrent et laissent le dit Jehan Le Tourneur, ses diz hoirs et ayans cause, plainement et paisiblement joyr et user sans lui faire ou donner, ne souffrir estre fait ou donné quelconque destourbier ou empeschement, ou contraire. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostre scel a ces présentes. Donné en la dicte ville de Brucelles, le XIme jour de feurier l'an de grace mil CCCC soixante et cinq.

Par monseigneur le comte, J. Gros.

Sceau de Charles le Téméraire, comte de Charolais, appendu à une double queue de parchemin.

Original. *Archives générales du Royaume. Archives jésuitiques, Collège de Bruxelles*, liasse 983.

(1) Jean de Croy fit don de l'hôtel au Téméraire (23 nov. 1469) ; Philippe de Croy ratifia (22 février 1470) ; Jean de Croy comparut ensuite devant les échevins de Valenciennes, et fit acter le transfert de

Après avoir procuré le gîte à son vieux sommelier, Charles-le-Téméraire lui assura le chauf-

ses biens de Bruxelles au duc de Bourgogne (29 juin 1471); il envoya ensuite trois procureurs devant les échevins de Bruxelles pour leur faire reconnaître l'acte passé à Valenciennes; Charles le Téméraire, de son côté, désigna Jean Van Olmen, son receveur en Brabant, pour recevoir les biens et les transmettre en son nom à Jehan le Tourneur (20 septembre 1471); l'acte final fut passé devant les échevins de Bruxelles, le 24 février 1472. Toutes ces pièces sont conservées en originaux, aux Archives générales du Royaume, Archives Jésuitiques, Collège de Bruxelles, liasse 983. Cela s'explique par le fait que les Jésuites avaient acquis l'hôtel en 1589, et avaient conservé soigneusement tous les titres de propriété qui s'y rapportaient. Voici la description de la propriété de Jehan le Tourneur, telle que la rédigèrent les échevins :

In den iersten, een woenninge met hueren gronde ende den huysen daer opstaende, ende hueren anderen toebehoirten ende aanhangingen gelijc de voirseide goede gelegen syn int Ruysbroeck te Brussel int voirhoot tusschen de goede der erfgenamen wilen Reyners van Ruckelingen in deen side ende de goede Willems Clottaert in dandere streckende hem achterwaerts tot aende goede die wilen waren heer Cornelys geheten Proper proefst van Cameryck die nu zyn des buscops van Cameryck ende tot aen de oude mueren der stad van Brussel aldaer staende.

Item ende vyf cleyn huysen staende in den gront der voirseide goeden gelyc dat se gelegen zyn inde plaetse geheten thalfbuender.

Item een hofstad met huysen daerop staende gelegen int Ruysbroeck voirschreuen op ten hoeck van der straten geheten thalfbuendere tusschen de goede der voirseiden wilen Reymers van Ruckelingen nabescreuen in deen side ende den seluen hoeck vander straten in dandere.

Item hofsteden met alle den huysen soe voer ende achter daer opstaende met hueren gronde, ende toebehoirten gelegen buyten den wikete int Ruysbroeck voirseide tusschen de goede wylen Reyners Clueting des ouden die namaels waren Jans Cluetings syns soens in deene side ende de goede voirseide in dandere.

fage. Par lettres patentes du 4 septembre 1475 (1), il lui accorda annuellement sa vie durant six cent charges d'âne de bois des coupes de la forêt de Soignes.

Item hofsteden met vier huysen daerop staende gelegen int Ruysbroeck voirgeseid inde voirseide straet geheten thalfbuendere, tusschen de goede die waeren de erfgenamen wilen heeren Jans Tsarnis ridders die zyn der weduwen ende erfgenamen wilen Simoens geheten Colle in deen side ende de voirseide goede,in dandere comende achter aan de goede Staphans voirschreven hem ald(aer) genoeck bewijst.

Acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 24 février 1474.

Archives générales du Royaume. Archives Jésuitiques, Collège de Bruxelles, Liasse 983.

(1) Janne Le Torneur den ouden ierste verwaerder van den lichame wilen myns genedigen heeren den welken de selve myn genedig heere mits den geneemen diensten hem van in synre joncheit gedaen gegeven ende verleent heeft van sunderlingen gracien voere die berringe van synen huyse bynnen der stad van Bruessel aldaer hy woenachtich is. Duerende al soe lange als hy leeuen sal. De quantiteit van VI^{c} ezelladen houts van den houte comende van der wintvellingen genomen in den woude van Zoenien ende gelevert te synen huyse bynnen den voirseiden stad van Bruessel. Beghinnende den eersten dach van octobri anno XIIII^{c} LXXV alst blyct by myns voirseiden genedigen heeren brieuen hem daerop verleent gegeuen te Marche en Famene III^{ta} septembris anno LXXV, geteekent Gros ende geverificeert Joudart, daeraf copie ouergegeven is te houe op te rekenning eyndende vltima septembris anno LXXVI. Welke brieue myne genedige jouffrouwe de hertogynne mit hueren brieuen daer af copie ouergegeuen is te houe op te naest voergaende rekenning geuen VI^{ta} junii LXXVII, geteekent A. Halewyn ende geuerificeert by N. de Gondeval geconfirmeert heeft. Daerom hier by synre quiting voer syne v rringe van den jaer beghinnende ende eyndende met deselue rekenning.

VI^{c} ezelladen houts te Bruessel.

Compte de Jean van Olmen, receveur général de Brabant pour 1478. — *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 2424, fol. CXVI v°

Enfin, par lettres patentes du 30 septembre 1476 (1), il lui conféra une pension de 18 sous par jour, qui devait lui être versée jusqu'à sa mort.

Les mouvements diplomatiques amenèrent également pendant le siège de Neuss une première rencontre entre Jehan de Candida et un noble napolitain, Giovanni Palomaro (2), ambassadeur du roi Ferdinand de Naples. La rupture du projet de mariage qui avait été formé entre l'héritière de Bourgogne et Nicolas de Calabre, le fils

(1) Janne le Torneur den Ouden, ierste verwaerder van myns genedigen heeren lichame lest overleden, den welken de selue myn genedig heere mit synen brieuen daer af copie overgegeven is te hove op te reekenning eyndenden ultima septembris anno LXXVI geordinneert heeft alle dage van hem te hebbene te pensien XVIII s van II grooten vleems den scellinc, welke brieue myn genedige vrouwe de hertogynne voer ende naderhant myn genedige heere de hertoge van Oestryck tegewoirdig mit hueren brieuen van confirmacien van den welken copien auctentyck overgegeuen syn te houe opte naeste voergaende reekenning eyndende ultima septembris a° LXXVII, geconfirmeert ende geratificeert hebben. Daerom hier by machte van den selven ende quite van den voirseiden Janne Le Torneur hier ouergegeuen te houe, den selven betaelt voer syne pensie verschenen sint prima octobris anno LXXVII tot vltima septembris anno LXXVIII beide incluz. Darenbynnen syn IIIcLXV dage beloepende ten voirseiden pryse van XVIII s munten voirseiden sdaegs IIIcXXVIIIL X s —.

Compte de Jean van Olmen, receveur général de Brabant, pour 1478. — *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, Reg. 2424, fol. LX.

(2) Palomar avait été envoyé en mission auprès de Louis XI par le roi de Naples en 1467 et 1469. Voy. P. M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII*. Paris, 1896, I, pp. 482 et 562, n. 2.

de Jean d'Anjou, fit surgir la candidature de Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, à la main de la future duchesse. Celui-ci se mit en route vers les Pays-Bas. Il y fut précédé par un ambassadeur extraordinaire, Giovanni Palomaro, qui fut reçu par le duc à Luxembourg, aux environs de Pâques 1474 (1) Cette fois, il ne séjourna pas longtemps à la cour du Téméraire; il fut remplacé par Dom François de Bertinis, évêque de Capaccio, en qualité d'ambassadeur ordinaire (2); mais deux ans plus tard, il devait reparaître auprès du duc.

VI.

DEUXIÈME VOYAGE EN ITALIE.

Le siège de Neuss finit en queue de poisson. Charles le Téméraire conclut une trêve de neuf mois avec l'Empereur et donna à celui-ci le secret espoir de réaliser plus tard un mariage entre sa fille et l'archiduc Maximilien. L'affaire de Cologne fut remise à la décision du Pape, et la ville de Neuss placée en dépôt entre les mains du légat pontifical. Le 27 juin, après avoir donné un grand dîner au légat et aux grands seigneurs allemands, Charles le Téméraire leva le camp.

Comme il s'était engagé vis-à-vis de l'archevêque Robert à soutenir la cause de ce dernier

(1) J. Chmel. *Monumenta habsburgica.* Vienne, 1854-58, I, p. 601.

(2) F. de Gingins La Sarra. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi.* Paris-Genève, 1858, I, p. 17.

auprès du Pape, il envoya auprès de celui-ci Jehan de Candida qui, mieux que personne, était au courant de la question ; il le chargea en outre d'une mission auprès du roi de Naples, qui devait avoir rapport avec le projet de mariage ébauché entre Marie de Bourgogne et Frédéric de Tarente. Jusqu'à présent, aucune pièce relative à cette double ambassade n'a été découverte. Tout ce que nous savons, c'est d'abord que Jehan de Candida, gratifié de quatre-vingts livres pour s'acheter une robe de velours et paraître décemment devant le Souverain Pontife (1), partit de Maestricht le 1er juillet 1475 (2).

A Rome l'affaire de Cologne fut tenue en suspens, et ne fut tranchée qu'en 1480 par la mort de l'archevêque Robert.

A Naples, Candida ne pouvait être chargé que de faire de vagues promesses, car, en réalité, le Téméraire désirait que sa fille épousât l'archiduc Maximilien. Sa mission était plutôt une politesse que le duc de Bourgogne faisait au roi de Naples à la suite de l'envoi de Palomaro à sa cour. Quoi qu'il en soit, Candida était de retour auprès de Charles le Téméraire le 15 février 1476 (3).

(1) *Pièces justificatives*, V, 10.
(2) *Pièces justificatives*, II, III.
3) *Pièces justificatives*, II, III.

VII.

PENDANT LA CAMPAGNE DE SUISSE.

Il arrivait en de bien mauvais moments. Le duc, après avoir pris Nancy et terminé la conquête de la Lorraine, s'apprêtait à marcher contre les Suisses. Jacques Galiot qui, après le siège de Neuss, avait été envoyé pendant quelque temps veiller à la sûreté du duché de Gueldre (1), avait rejoint l'armée. Jehan de Candida assista à la bataille de Granson, le 3 mars 1476; dans la déroute, il perdit tous ses papiers (2) et suivit le duc à Lausanne, avec Jacques Galiot et Jehan le Tourneur.

Là, il fut très occupé à rédiger la correspondance italienne du duc. Il existe aux archives de l'État, à Milan, une série de lettres adressées toutes, sauf la première, au duc de Milan, et qui ont été écrites par Candida. Elles sont datées du camp de Lausanne, les 12 (3), 22 et 28 mars, 8 et 25 mai (4) 1476.

C'est au camp de Lausanne que, pour la seconde fois, Giovanni Palomaro reparut auprès du Téméraire. Après sa première ambassade aux Pays-Bas,

(1) F. de Gingins La Sarra. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, I, p. 142.

(2) *Pièces justificatives*. II, vi.

(3) *Archives de l'État à Milan. Potenze estere. Borgogna*, II, Communication de M. H Stein.

(4) *Archives de l'État à Milan. Museo diplomatico*. Communication de M. H. Stein.

le roi Ferdinand l'avait accrédité à la cour de Piémont où il avait été bien accueilli. Il avait suivi la duchesse de Savoie à Genève, en février 1476 (1); après Granson, il se rendit à Lausanne pour tâcher de faire avancer les affaires du prince de Tarente, et s'introduisit sous prétexte de saluer le duc de Bourgogne de la part de son maître. Mais, dans une entrevue privée que lui accorda celui-là le 16 mars (2), le diplomate napolitain exposa à Charles le Téméraire tout un programme politique par la réalisation duquel la Provence serait devenue l'apanage d'un fils du roi Ferdinand, fiancé à une princesse de Savoie. Ce plan, malheureusement pour lui, ne parut pas sourire au duc, qui nourrissait l'espoir d'être désigné comme héritier par le roi René.

Palomaro séjourna au camp de Lausanne jusque vers la mi-juin (3). Il accompagna ensuite la

(1) F. de Gingins La Sarra. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, 1474-1477. Genève, 1858, I, p. XVIII.

(2) Letire de Palomar au roi Ferdinand, qui fut interceptée par le duc de Milan Voy. F. de Gingins La Sarra, *o. c.* I, pp. 360-371.

(3) J.-P. Panigarola, dans sa correspondance avec le duc de Milan, insiste à plusieurs reprises sur la persistance que Palomar mettait à rester auprès du Téméraire : « 18 mars 1476 Messer Jeanne Palomar è venuto qui mandato del re Ferando. L'altra sera parlò un pezo con questo signore. Per quelo, sento vene per star qui firmo qualche dì. *Archives de l'État à Milan.* » Copie aux *Archives générales du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 1173, f° 362 v°. — « 14 juillet : Joanne Palomar per lo re Ferando sta pur qui continuo». *Archives de l'État à Milan.* Même copie, fol. 369.

duchesse de Savoie à Gex (1). L'issue fatale de la bataille de Morat devait bientôt mettre fin à sa double mission.

Pendant que le duc préparait sa revanche contre les Suisses, son vieil allié, le comte palatin Frédéric, plus clairvoyant que lui peut-être, songeait à lui faire obtenir la paix. Le 20 mai arriva à Lausanne un ambassadeur envoyé par lui (2). Celui-ci fut reçu par le duc le surlendemain (3). Le comte palatin faisait offrir à Charles le-Téméraire de lui servir de médiateur dans son différend avec les Suisses; il lui proposait de lui procurer une paix honorable et le priait de lui envoyer une

(1) F. de Gingins La Sarra, *o. c.* II, 229.

(2) Lettre de J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, 20 mai 1476. *Archives de l'État à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 1173, f° 309.

(3) « Questa matina lo ambassatore del Conte palatino e stato audito a la chiesia da questo illustrissimo Signore. Per quanto sento a exposto el Conte predicto per le cosse acadute mandarse ad offerire di praticar acordo honorevole con Sviceri e che volendo soa signoria mandara ambassate honorevole et tractura cosi ananzi le cosse che ogniuna di le parte ara casone di contentarsi. Motegiando quasi riquesto da Sviceri par questo. Predicto Signore a riposto avere inteso : e che li pensara.

» In camera poi si e doluto chel Conte palatino suo colligato lo mandi a ricercare contra lhonore suo perche non essendo mai stati in loco dove halij riceputo vergogna si non qui : et essendo offeso, lo mandi ad temptare dacordo : et quod plus est cerchi persuaderglilo : et in soma parla molto gagliardo : montrando aver animo alieno dacordo in tuto. » Lettre de J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, 22 mai 1476. *Archives de l'État à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, f° 310.

ambassade pour traiter l'affaire. Le duc répondit à l'envoyé du comte qu'il y réfléchirait, mais, au fond, il était décidé à n'accepter aucun accommodement avec les Suisses. Il se plaignit en son conseil de ce que son allié voulait le faire agir contre l'honneur en l'engageant à conclure un arrangement avec les Suisses après avoir reçu d'eux un sanglant affront, et il émit des propos belliqueux.

Néanmoins, il envoya Jehan de Candida en ambassade auprès de Frédéric. Nous ignorons ce que celui-ci était chargé de dire, mais la suite des événements montre que le but du voyage était uniquement de rendre sa politesse au comte et de décliner ses offres (1).

Le voyage de Candida se place en juin 1476. Pendant que celui-ci chevauchait vers l'Allemagne, le Téméraire, après avoir réorganisé son armée et l'avoir dotée d'un nouveau règlement, marchait sur Morat. Jacques Galiot (2), qui avait reçu le commandement d'une partie importante des troupes, fut chargé d'aller en reconnaissance pour se rendre compte de l'importance des renforts allemands reçus par les Suisses (3). Le 22 juin 1476, l'armée bourguignonne, malgré les prodiges

(1) *Pièces justificatives*, V, 7.

(2) D'après le nouveau règlement élaboré par le duc, Jacques Galiot commandait la cinquième ligne de bataille. Voy. F. de Gingins La Sarra. *Dépêches des Ambassadeurs milanais*, II, p. 155.

(3) Molinet, éd. Buchon, I, p. 206.

de valeur de Jacques Galiot et des gentishommes de l'hostel du duc (1), fut entièrement vaincue et perdit la majeure partie de son infanterie et de son artillerie.

Le duc se retira à Salins avec les débris de sa gendarmerie pour réunir une nouvelle armée. Jehan de Candida, qui était rentré de son voyage d'Allemagne, Jehan Le Tourneur et Jacques Galiot le suivent dans ses déplacements. Le 30 septembre, ils se trouvaient à Somre-le-Grant, au-dessus de Besançon (2). Profitant de l'inaction de son adversaire, le duc René rentra dans Nancy le 6 octobre 1476 Immédiatement, avec des forces insuffisantes, Charles vint mettre le siège devant la place. Jehan de Candida, Jehan Le Tourneur, Jacques Galiot, Antoine de Bourgogne étaient à sa suite. Nous les y trouvons dès le 30 octobre (3). A ce moment, le duc de Bourgogne était atteint de neurasthénie aiguë. Il s'était fait construire un pavillon en bois dans lequel il s'enfermait pendant des heures sous la garde vigilante de Jehan Le Tourneur; il se livrait alors à d'effrayants accès de désespoir qui se traduisaient par des cris épouvantables, tandis qu'il s'arrachait les cheveux et, dit Molinet, « se destordoit » (4).

(1) Molinet, éd. Buchon, I, p. 203.

(2) *Archives départementales de Lille*, B. 3440.

(3) *Archives départementales de Lille*, B. 3440. Ils y sont encore signalés le 7 novembre et les 3, 5, 6 et 9 décembre.

(4) Molinet, éd. Buchon, I, p. 229.

Dans les moments où il revenait à lui-même, il rêvait encore d'entreprises de grande envergure. Il songeait à obtenir l'avouerie d'Avignon qui, lui donnant porte ouverte sur la Provence, lui faciliterait l'accès de celle-ci dont il espérait encore hériter du roi René. Tout cela était en connexion intime avec les affaires de l'Église, qui, pendant toute l'année 1476, avaient retenu son attention.

VIII.

TROISIÈME VOYAGE EN ITALIE.

En janvier 1476, avait paru un décret du roi de France portant convocation d'une assemblée de l'Église de France à Lyon (1). Louis XI aurait voulu en faire un concile général, aussi avait-il invité l'Empereur à se mettre d'accord avec lui à cet effet. Mais Frédéric III, conscient du but que poursuivait le roi de France, avait envoyé à Rome le protonotaire Georges Hessler, pour prier le pape de faire tenir le concile en Italie, de préférence à Milan où il se rendrait, et où pourrait venir le duc de Bourgogne s'il le désirait (2).

(1) L. Pastor, *Histoire des Papes depuis la fin du moyen-âge*, trad. Furcy Raydaud. Paris, 1892, IV, p. 296.

(2) « Dice [il prothonotario Esler, ambassatore del Imperatore] etiam chel Re di Franza a mandato soi ambassatori al duca d'Austria cercando operare la Signoria soa induca lo Imperatore ad accordarsi con soa maesta tenere il concilio a publicato a Lione quale intende far per bene di la fede....

» Insuper al predicto imperatore parerli si faci un concilio per la fede

Cette affaire était restée en suspens. D'autre part, le 25 avril, le Téméraire avait eu une longue conversation avec l'ambassadeur milanais J.-P. Panigarola (1), au cours de laquelle il avait raconté à

a suo mode e di questo Signore perche non si vole concordare col Re di Franza. Ma piacendo ad questo signore mandare soi ambassatori con esso prothonotario ad Roma : a commissione dire al papa faci il concilio in Italia, ellegendo soa Santita un loco con li cardinali in Italia, in lo quale convegnano loro tuti e quelli sarano chiamati, e fara la maesta soa contenta sia Millano, offerendosi venire li in persona a fare questo honore a la signoria vostra et cosi venire li in persona e fare questo honore a la signoria vostra et cosi li potera vegnire esso duca di Borgogna se li piace e sara bene siano insieme li tuti doi con vestra signoria ». (Lettre de J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, 7 avril 1476. *Archives de l'État à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, f° 279.)

(1) Cette affaire étant inconnue, croyons-nous, nous reproduisons le document qui la révèle :

« Heri sera circa ad una hora di noche .. Domandai poi che sentiva d'Avignone : disse il vescovo di Sebenic avere aviso per homo mandato a posta, venuto in quel puncto, che in Avignone è il cardinal Sancto Petri ad Vincula, et a nome dil papa tene la terra, ma non il palazo. Le gente del Re essere bene li presso nel contato di Venisi, ma non far altra monstra. Ben aveva il prefato Re mandato ambassatori al cardinale con molte bone parole perche audasse ad la maesta soa, el che non haveva voluto fare, excusandosi essere amalato et distemperato, et tenere la signoria soa practica per mezo di Sebenich con esso cardinal che non si stringa ne vena a conclusione alcuna col prefato Re, et operi di rimettere Avignone in mano di soa Signoria che lo guardara.

» E perche è forza Avignone a la fine capiti in mano di esso Re per molti respecti, et li capitara chi non li rimedia, sara contenta la Signoria soa torne il caricho di guardarlo et conservarlo, et farne ogni secureza et cauteza a la Sanctita di Nostro Signore sapera domandare, la quale liberamente si ne pora fidare e prendere fede di soa signoria.

celui-ci les difficultés que Louis XI créait à Avignon au cardinal Julien de la Rovère, et avait exposé à son interlocuteur son intention de proposer au pape de le nommer, lui, avoué d'Avignon. Il lui annonçait même qu'il allait adresser au pape un envoyé qui ferait route rapidement.

C'est vraisemblablement au sujet de ces deux affaires que, le 6 novembre 1476, il fit partir Jehan de Candida de Nancy pour Rome (1). Celui-ci devait en outre se rendre auprès du duc de Milan dont il fallait raffermir la fidélité chancelante, du roi de Naples, dont le fils venait de quitter la cour de Bourgogne après avoir tenté en vain d'obtenir la main de Marie de Bourgogne, et enfin de la

Et oltra che per esso vescovo Sebenich ne abij facto scrivere prega la Signoria Vostra se gia quella lei non volesse tore questa impresa li piacia fare persuadere et confortare prefata Sanctita del Papa con tuti queli modi li parira ad far questo effecto, perche meglio è Avignone sia in mano soa che d il Re di Franza si per non agrandire la maesta soa si pernon dar li questa porta et passo ad adare in Provenza.

» Et per sollicitare questo effetto col Papa, a deliberato mandare a Roma un homo lezero che vada presto, il quale sira messer Francesco Quirino, sicondo mi a dicto soa Signoria, e nel passar conferira con Vostra Signoria. Interim quela scriva et faza disponere la cosa. Se nel spazamento di esso messer Francesco lui intrara in quele fantasie che ve disse ultimo, operaro como Vostra Signoria mi aserito a cercaro fazi ben l'effecto perche va senza intrare in mari grandi. Per il dire del prefato Signore, comprendo Sebenich a proposto esso messer Francesco, e sono assai insieme »

(Lettre de J.-P Panigarola au duc de Milan. Lausanne. 25 avril 1476. *Archives de l'État à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume, Cartulaires et Manuscrits*, 1173, f° 294).

(1) *Pièces justificatives*, II, VIII.

Seigneurie de Venise. Bref, il s'agissait d'une mission de la plus haute importance, mais les événements qui allaient se succéder avec une rapidité foudroyante et tragique, allaient rendre inutile le voyage de notre diplomate.

En effet, devant Nancy, l'armée de Charles le Téméraire se désagrégeait. Les soldats, mal payés, désertaient; les auxiliaires étrangers, ayant perdu toute confiance en la fortune du duc, passaient à l'ennemi; il était urgent de mettre le prince au courant de la situation.

Les principaux chefs de l'armée tinrent conseil, et le comte de Chimay prit sur lui d'en parler à Charles. Il se rendit donc au pavillon de celui-ci, dans lequel Jehan Le Tourneur (1), averti sans doute des graves raisons qui l'amenaient, le laissa pénétrer librement sans y avoir été invité. Le duc reçut très mal le comte, et fut extrêmement mécontent de sa démarche; il refusa de croire à l'affaiblissement de ses troupes; il réprimanda vertement Jehan le Tourneur de la licence qu'il avait prise, et lui défendit de laisser désormais entrer qui que ce fût dans son pavillon sans son autorisation préalable.

Quelques jours plus tard, Charles le Téméraire livra la fameuse bataille de Nancy. Malgré la vaillance déployée par Jacques Galiot (2) et les fidèles

(1) Molinet, éd. Buchon, I, p. 229.

(2) Molinet, éd. Buchon, I, pp. 232 233; Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*. Bruxelles, 1853, I, p. 276.

de l'hostel, le duc fut complètement vaincu et trouva la mort dans la mêlée du 5 janvier 1477.

Les gens de sa maison furent faits prisonniers, et Jehan Le Tourneur (1) figure parmi ceux qui furent appelés à identifier le cadavre du duc de Bourgogne lorsqu'il eut été retrouvé sur le champ de bataille, entièrement nu et percé de trois blessures mortelles. Le vieux serviteur ne survécut d'ailleurs pas longtemps à son maître. D'après Sanderus, il est vrai, il aurait été écuyer d'écurie de Marie de Bourgogne (2). Mais cette mention doit être erronée, car on ne retrouve pas son nom dans les listes officielles du personnel de la duchesse. Toutefois, il ne laissait pas de continuer de jouir à la cour de beaucoup de considération. Un menu fait est à cet égard parfaitement significatif : lorsque, en 1477, Maximilien supprima toutes les rentes en bois qui grevaient les coupes de son domaine de la forêt de Soigne, une seule exception fut stipulée dans l'ordonnance elle-même, et ce fut en faveur de Jehan Le Tourneur (3).

(1) Molinet, éd. Buchon, I, p. 235.

(2) Sanderus, *Status Aulicus*. Bruxelles, 1660, p. 11.

(3) « Tres chiers et bien amez, nous sommes aucunement aduertis que puis peu de temps enca nostre tres chiere et tres amee compaigne la ducesse a par inportunité de requestes et aigres poursuites donne a pluseurs personnes grant nombre de hesselaires de bois a les prendre en nostre forest de Zoeigne, lesquelz dons se ilz sortissoient effect porteroient grant dommaige et disminucion de nostre domaine. Et pour ce que ne voulons souffrir ne permettre telz dons auoir lieu ne

A cette époque, il devait être très âgé ; d'autre part, les événements pénibles auxquels il avait été si intimement mêlé, les désastres qui s'étaient abattus sur un maître dont il avait servi les intérêts avec un dévouement de toutes les heures, et la mort tragique du Téméraire, devaient avoir altéré sa santé. Il s'était retiré dans son hôtel de la rue du Demi-Bonnier à Bruxelles, où il mourut le 20 avril 1479 (1). Il laissait deux filles — dont

estre interinez, nous en reuocant iceulx voulons, vous mandons et expressément emoingirons que tous les dits dons ainsi fais que dit est, vous ne interinez ne promettez estre accomplis ne sortir effect soubz quelque forme que les lettres ou mandemens en soient fais. Aincois voulons que les lettres qui pour ce vous seront présentées ou vendront en vos mains vous retenez deuers vous sans les rendre aux impetrans ne a autres se n'auez sur ce autre ordonnance de nous, excepté toutesuoies la porcion des dites hesselaires de bois que a accoustume auoir en la dite forest nostre bien amé Jehan de Tourneur, anchien seruiteur et sommelier de corps de feu nostre tres chier et bieaupere le duc Charles cui Dieu pardoint. Et en ce ne faictes faulte, car nostre plaisir est tel. Tres chiers et bien amés, le benoît fils de Dieu vous ait en sa saincte garde. Escript en nostre ville de Bruges le VI[e] jour de Septembre mil IIII[c] LXXVII. Ainsi signé Maximilianus et du secrétaire N. de Rutere. Au doz desquelles lettres est escript ce que sensuit : A nos amez et feaulx conseilliers les gens de nos comptes en nostre ville de Brouxelles. » (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 135, f° 92. Ce texte m'a été obligeamment signalé par M. Sander Pierron.)

(1) Janne Le Torneur den ouden voirtyts ierste sommelier of waerder van wilen myns genedigen heeren lichame saliger gedachten lest ouerleden den welken de selue myn genedigen heere mits den geneemen ende getrouwen diensten by hem van in synre joncheit gedaen gegeuen ende verleent heeft van sunderlinger gracien vore die berringe van synen huyse binnen der stad van Bruessel aldaar hy woenachtig is

l'une avait épousé Jehan de Brégilles, le fils du garde des joyaux de Charles le Téméraire, et l'autre Jan van Boschuysen — et un fils, appelé Jehan comme lui, qui, du vivant de son père, est qualifié, dans les comptes d'écuyer, de valet servant et de valet de chambre de Charles le Téméraire. Plus tard, Jehan Le Tourneur le Jeune, comme le surnomment les Comptes (1),

durende alsoe lang als hy leuen sal de quantiteyt van VI^{c} ezelladen houts van den houte comende van der wintbellingen genomen in den woude van Zoenien, beghinnende den eersten dach van octobri a^{o} XIIII^{c} LXXV alst blijct by myns voirseiden genedigen heeren brieuen hem daer op verleent gegeuen te Marche en [Famenne] IIII^{ta} septembris anno LXXVI welke brieue myne genedige jouffrouwe de hertoginne mit hueren brieuen daer af copie ouergeuen is te houe op te rekenningen eyndenden ultima septembris anno LXXVI ende gegeuen VI^{ta} junii anno LXXVII geteekent by N. Halewyn ende geverificeert by N. de Gondeual geconfirmeert heeft. Ende hoewel de voirgeseide wilen Jan Torneur afliuich worde ende starf hier te Bruessel te synen huyse XX dage in april anno LXXIX, voer ende aleer tjaer deser rekenning geexpireert was. Waer by men den seluen Janne swaricheit maecte inde geheele leueringe der voirseide VI ezelladen ende oec om de swille dat de rentmeester egheen hout en wiste te crigen soe hebben nochtan dien met tegenstaenden appointemente of acten geschreuen op eene supplicatie by Janne Le Torneur den Jongen, zoen des voirseiden wilen Jans Torneurs ouergegeuen gest. IIII octobris anno LXXIX ende geteekent Cleerhage mit quitancie daer op dienende hier ouergeuen te houe den voirseiden rentmeester geordineert aengesien dat dat was des voirseiden wilen Jans Torneurs leste betalinge dat euen hem van de voirgeseide VI^{c} ezelladen betalinge doe i soude ende alsoe hier in betalinge de selue VI ezelladen houts te Bruessel ». *Compte de Jan van Olmen, receveur de Brabant pour* 1479. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 2424, f^{o} CXXII.

(1) Varlet servant de mon dit Seigneur, 11 avril 1467. *Archives départementales de Lille*, reg. B. 2064, f^{o} 119 v^{o}; varlet de chambre de

fut armé chevalier. Il épousa Barbara van Ghinderboven, dite vander Beken, veuve de Gabriel Offhuys (1). Il en eut un fils, Guillaume Le Tourneur, décédé sans postérité en 1554, qui fut amman de Bruxelles de 1546 jusqu'à sa mort.

IX.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

L'avant-veille du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, le 16 août 1477, Jehan de Candida rejoignit la duchesse à Gand (2). Il reprit ses fonctions de secrétaire. La mort du Téméraire constituait pour lui une véritable catastrophe financière. Il n'avait pas été payé d'une partie notable de ses émoluments ; il avait

mondit Seigneur, mars 1467. *Ibidem*, reg. B, 2064, f° 94 v°; escuier, varlet servant de mon dit Seigneur, août 1467. *Ibidem*, reg. 2064, f° 256, etc. A la mort du duc, il lui était dû 64 livres 14 sols pour l'an 1475 et 18 livres 10 sols pour l'an 1476. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 1796, f° 65 v°.

(1) Voy. Acte de partage de biens sis à Alsemberg et délaissés par Guillaume-le-Tourneur, 23 mars 1565. *Archives des Hospices civils de Bruxelles*, carton B, 170. Liasse Alsemberg. Ce document m'a été signalé par M. Eug. Frankignoulle, archiviste des Hospices civils de Bruxelles, dont l'obligeance est inépuisable.

Signalons encore qu'un Chrétien le Tourneur était huissier d'armes ordinaire de la Cour de Parlement de Malines. On ignore quel était son degré de parenté avec Jehan. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 21436, f° 17; 21437, f° 9 v°, etc. *Archives départementales de Lille*, reg. 3441, etc.

(2) *Pièces justificatives*, II, VIII.

perdu au cours des campagnes les lettres patentes par lesquelles le duc lui avait assigné deux pensions, l'une sur son argentier (1), l'autre sur le receveur de Namur (2), pensions qui d'ailleurs ne lui avaient jamais été délivrées régulièrement, et le solde de la plupart de ses voyages ne lui avait pas été réglé. Aussi fit-il tous ses efforts pour entrer en possession de ce qui lui était dû. Coup sur coup il sollicita et obtint deux prêts de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Par lettres patentes du 10 octobre 1477, dans lesquelles il est qualifié de secrétaire des archiducs, il obtient une somme de cent écus de quarante-huit gros, en prêt et en déduction de ce qui lui était dû à cause des gages et pension (3) qu'il recevait de Charles le Téméraire, et à cause des journées et vacations qu'il avait faites sur l'ordre de Maximilien et de Marie de Bourgogne (4). A ce moment, on lui était redevable d'une somme bien supérieure, ainsi qu'il appert pour le moins par le *Quoyer des debtes baillé en la Chambre des Comptes de Malines par maistre Gérard de la Roche, par ci-devant maistre*

(1) *Pièces justificatives*, II, VII.

(2) *Pièces justificatives*, II, XI.

(3) On peut conclure de ce passage que, outre ses gages, comme cela arrivait souvent, Candida avait obtenu au moins une pension de son maître. Cela confirme les allégations de Candida lorsqu'il affirme, sans pouvoir le prouver, que le Téméraire lui en avait concédé deux.

(4) L'acte a été publié in extenso par Henri de la Tour. *Revue numismatique*, 1894, p. 345.

de la Chambre aux deniers (1) : 54 livres pour l'an 1474, 92 livres 13 sols pour 1475, et 251 livres pour l'an 1476 (2). Mais le relevé des payements arriérés n'avait sans doute pas encore été fait, car les lettres patentes constatent que cette dette n'appert nullement par certification du maître de la Chambre aux deniers et de l'argentier du Téméraire, et que le prêt est consenti par grâce spéciale et pour une fois. Cela n'empêcha pas Candida d'obtenir, le 10 décembre suivant (3), un nouveau prêt de 120 livres sur ses gages. Cette fois encore il porte le titre de « Secrétaire de mes dits Seigneur et dame. »

X.

QUATRIÈME VOYAGE EN ITALIE.

Malgré ses embarras d'argent, Jehan de Candida allait bientôt reprendre son chemin le long des routes interminables qui se dirigeaient vers le Sud : des complications diplomatiques avaient surgi en Italie et il allait être chargé de courir y défendre les intérêts de Maximilien et de Marie.

D'abord, des rumeurs alarmantes étaient arrivées de Venise. On disait que la République s'était alliée à Louis XI, et c'était exact.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 1796, fol. 83.

(2) Les gages de Candida étaient de 18 sols par jour, ce qui fait 323 livres 10 sols par an.

(3) *Archives départementales de Lille.* Reg. 2115, fol. 131 v°.

Le Roi de France avait profité de la mort de Charles le Téméraire, non seulement pour envahir ses états, mais encore pour achever de ruiner l'influence bourguignonne en Italie. Le 9 janvier 1478, il réussit à conclure un traité d'alliance avec la Seigneurie (1). Or, depuis le 18 juin 1472, il existait un accord offensif et défensif entre le duc de Bourgogne et Venise (2), et ce traité n'avait pas été dénoncé. Il était donc urgent de réclamer des explications à la république de Venise.

D'autre part, le Pape s'efforçait de jouer le rôle de médiateur entre Louis XI et Maximilien (3). Il devait même envoyer un peu plus tard Julien de la Rovère (4) pour intervenir directement. Enfin, on ne pouvait se désintéresser du royaume de Naples, qui avait été jusqu'alors en communauté d'idées et d'intérêts avec les Bourguignons.

Jehan de Candida partit de Bruxelles le 15 janvier 1478 (5) « pour matières secrettes », ainsi que lui-même définit sa mission. En mars, il était à Venise.

La Seigneurie dut s'expliquer; elle avait du reste bien pris ses précautions : le paragraphe de son traité avec Louis XI qui visait Marie de

(1) P.-M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise.* Paris, 1896, II, p. 93 et suiv.

(2) P.-M. Perret, *o. c.*, I, p. 592.

(3) L. Pastor. *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen âge* trad. Furcy Raynaud. Paris, 1892, IV, p. 312.

(4) L. Pastor, *o. c.*, IV, p. 322.

(5) *Pièces justificatives*, IV.

Bourgogne avait été rédigé à dessein en termes vagues :

« Item. Les dits ducs et seigneurie de Venise » ne donneront dorénavant quelque secours, fa- » veurs, support ni aide contre nous à aucuns de » nos ennemis, adversaires, rebelles et désobéis- » sants, quels qu'ils soient, ni à quelque roi, » *prince*, *princesse*, seigneurie, païs ou nation ex- » cepter, tant par mer que par terre et tant à ceux » qui nous feroient la guerre comme à ceux aux- » quels nous la ferions, à quelque cause ou occa- » sion que ce fût, etc. (1). »

Les mots prince et princesse désignaient cependant bien Maximilien et Marie. En effet, dans le projet tel que le roi l'avait élaboré, « la fille du dit feu duc de Bourgogne » était formellement désignée (2). Mais la Seigneurie avait exigé que le nom de Marie de Bourgogne fût remplacé par le mot princesse, de sorte que le Sénat put assurer à Jehan de Candida (3) le 3 mars 1478, que la convention conclue avec le roi de France ne portait pas préjudice à ses maîtres. La chose fut d'ailleurs présentée à l'ambassadeur de la cour de Bourgogne d'une manière très adroite : ces dernières années, disait le Sénat, le roi de France

(1) P.-M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise*. II, p. 111.

(2) P.-M. Perret, *o. c.*, II, pp. 102 et 107.

(3) P.-M. Perret, *o. c.*, II, p. 107, n. 1. R. Brown. *Calendar of State papers of Venise*. Londres, 1864, I, p. 138, n° 64.

avait mis l'embargo sur divers navires vénitiens, et, à différentes reprises, avait pris dans des embuscades les galères que l'État envoyait annuellement en Flandre et en Angleterre. C'est pourquoi il avait été décidé d'envoyer à la cour de France le noble vénitien Francisco Donato, pour tâcher d'obtenir protection pour les navires et les galères de Venise. L'envoi de cet ambassadeur avait été porté à la connaissance du duc Charles qui avait approuvé la décision de la Seigneurie. Ultérieurement, Domenico Gradenigo avait été envoyé auprès du roi, et il avait obtenu protection pour les navires vénitiens, sans aucun détriment pour les archiducs.

Cette réponse habile dont Candida dut se contenter laissait dans le vague la question de savoir si l'alliance vénéto-bourguignonne subsistait encore.

De Venise, Jehan de Candida se rendit à Rome et à Naples. Nous ne possédons aucun renseignement sur son action dans cette dernière ville. A Rome, il fut reçu par le pape, mais les documents ne nous apprennent rien sur ce qui se passa entre eux. Le 4 juillet 1478, Sixte IV écrivait de Rome à Maximilien : « Nous avons vu » avec plaisir notre cher fils Jehan de Candida, » ton secrétaire, et nous avons bien compris ce » qu'il nous a exposé au nom de Ta Grandeur. Il » a pu apprendre à connaître nos excellentes dis- » positions à ton égard, ainsi que Ta Grandeur

» pourra s'en rendre compte plus amplement par » son rapport (1). »

Il semble donc que Candida ait été chargé de faire une communication orale au pape et que celui-ci répondit de la même manière. On voit qu'il s'agissait bien de matières secrètes. C'est vers cette époque que l'ambassadeur reprit la route du Nord.

XI.

MÉSAVENTURES.

Mais, pendant son séjour en Italie, il avait commis des imprudences. Il avait écrit des lettres dans lesquelles il s'exprimait d'une manière injurieuse au sujet de Frédéric III et de Maximilien, et ces lettres étaient tombées entre les mains de l'Empereur !

En effet, le 1er mai 1478, l'Empereur adressait de Gratz à son fils le billet suivant : « Cher fils et » prince, Nous te faisons savoir que nous sommes » informés de ce que ton secrétaire Candida a

(1) « Dilecte fili salutem et apostolicam benedictionem. Vidimus libenter dilectum filium Johannem Candida secretarium tuum, et intelleximus ea que nomine tue nobilitatis exposuit, qui optimam mentem nostram erga te cognoscere potuit, sicut, ipso referente, latius intelligere poterit nobilitas tua. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die III Julii MCCCCLXXVIII, pontificatus nostri anno septimo. L. Grifus.

Dilecto filio Maximiliano duci Austriae, Burgundie, etc.»

(Original aux archives de la Cour et de l'État, à Vienne. J. Chmel. *Monumenta habsburgica*, II, pp. 328-329.)

» envoyé une lettre dans laquelle Nous et toi nous » sommes fortement calomniés; nous n'avons » pas voulu pour ton bien te le cacher, car il » Nous paraît que pour Nous et pour toi, il n'est » pas admissible qu'il envoie de telles lettres (1). »

Quelles étaient ces calomnies reprochées à Candida ? Il n'est pas difficile de le deviner. Notre diplomate n'était pas parvenu à se faire payer les sommes importantes qui lui étaient dues pour le temps qu'il avait passé au service du Téméraire; d'autre part, l'avarice de l'empereur était proverbiale; elle était si grande que Marie de Bourgogne avait dû envoyer de l'argent à Maximilien pour qu'il pût faire une entrée convenable aux Pays-Bas (2). Candida doit avoir parlé avec amertume de l'absence de générosité de son maître, et avoir attribué celle-ci à des influences ataviques.

Cela devait lui coûter cher : en traversant la Haute Allemagne, il fut arrêté et emprisonné un moment. Remis en liberté, il descendit le Rhin et

(1) « Hochgeborner lieber sun und Furst. Wier lassen dein lieb wissen daz wir bericht sein daz dein secretari der Candida brieff hab ausgeen lassen darin wir und dein lieb schwerleich verungelimpht werden; daz haben wir deiner lieb im pesten nit verhalten wellen wann uns bedunkt daz fur uns und dein lieb nit sey daz solh schreiben von im ausgeen. » Concept. Aux Archives de la Cour et de l'État à Vienne. J. Chmel. *Monumenta habsburgica*, II, p. 405.

(2) K. Rausch. *Der Burgundische Heirat Maximilians I.* Vienne, 1880, p. 175.

perdit deux chevaux en chemin. Il arriva à Bruxelles (1) le 23 septembre suivant, puis de là se rendit ensuite à Bruges, où, le 25 de ce mois, remplissant ses fonctions de secrétaire, il signait une quittance pour fourniture de drap d'or et de soie présentée par Jehan Nyvart (2). Mais la lettre de l'empereur Maximilien avait fait son effet ; bientôt il alla réfléchir derrière les épaisses murailles du château de Lille sur l'inconvénient qu'il y avait à confier au papier ou au parchemin des sentiments qu'il eût été plus prudent de taire. Le fait nous est appris par une médaille (3) sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, mais dont il faut dire ici quelques mots. Au droit, elle offre le portrait de Jehan de la Gruthuse, *castellanus Insularum*, capitaine du château de Lille ; au revers, une tour avec l'inscription INSVLIS CARCER CANDIDAE 1479, c'est-à-dire prison de Candida à Lille en 1479, et, devant la tour, le buste de Jehan Miette, qualifié de CVSTOS, gardien.

Il n'y a donc pas à en douter : en 1479, Jehan de Candida s'est trouvé enfermé, sous la garde de Jehan Miette, dans le château de Lille que commandait Jehan de la Gruthuse.

Jehan de la Gruthuse (4) était fils de Louis de

(1) *Pièces justificatives*, IV.

(2) *Archives générales du Royaume*. Acquits de Lille, carton 1152.

(3) Pl. IV, n° 9.

(4) [Van Praet]. *Recherches sur Louis de Bruges*. Paris, 1831, p. 64.

Bruges. En 1468, il faisait partie de la maison de la duchesse de Bourgogne, avec rang d'écuyer (1). On ignore à quelle date il fut nommé capitaine du château de Lille. A vrai dire, la médaille lui donne en 1479 le titre de *castellanus*, c'est-à-dire de châtelain. Or, à cette époque, le châtelain était Pierre de Luxembourg (2) et c'est par abus que ce titre est attribué à Jehan de la Gruthuse. A côté du châtelain, Philippe le Bel avait établi à Lille un commandant militaire et les ducs de Bourgogne maintinrent cet office. Jacques de Châtillon, à qui le roi avait donné le commandement de la Flandre, avait fait bâtir près de la porte de Courtrai une nouvelle forteresse dont les défenses se rattachaient par le Gard aux remparts de la porte Sainte Rorre (3). Le commandant de ce château portait le titre de commandant du château de Lille, et, dans les actes en latin, est désigné parfois sous le nom de *Castellanus*, ce qui pourrait créer à première vue quelque confusion. En ce qui concerne Jehan de la Gruthuse, il ne peut pas exister le moindre doute ; nous possédons le brouillon d'une lettre de Maximilien au magistrat de Lille, datée du 28 septembre 1477 (4) dans laquelle il est intitulé capitaine du chasteau de Lille. Le 7 août

(1) *Archives générales du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience* 10, 262, etc.

(2) Th. Leuridan. *Les châtelains de Lille*. Lille, 1873, p. 169.

(3) Van Hende. *Histoire de Lille*. 3e éd. Lille, 1877. pp. 56-57.

(4) *Archives générales du Royaume. Liasses de l'Audience*, 29.

1479, avant la bataille de Guinegate, le capitaine fut créé chevalier par le duc de Bourgogne (1). Il était donc bien en cour à cette époque, c'est un point à retenir. Fait prisonnier au cours de l'action, il fut habilement « pratiqué » par Louis XI et resta au service de celui-ci, bien qu'à diverses reprises il soit intervenu ultérieurement dans les affaires de Flandre. Il mourut à Abbeville, avec le titre de lieutenant-général du Roi en Picardie, l'an 1512.

Peut être d'autres causes encore avaient-elles prévenu Maximilien contre Jehan de Candida. Pendant l'absence de celui-ci, Jacques Galiot, son parent et ami, avait passé au service de la France.

Après la funeste journée de Nancy, Jacques Galiot avait battu en retraite sur Metz avec les débris de sa compagnie (2). Le 17 janvier, Marie de Bourgogne lui écrivit de se tenir au pays de Luxembourg pour le défendre contre toute agression. Toutefois, le 8 février suivant, il rejoignit la duchesse à Gand (3). De là, il fut envoyé dans le sud de la Flandre pour résister à Louis XI. En garnison à Valenciennes (4) avec Philippe de Clè-

(1) Molinet, éd. Buchon, II, p. 209.

(2) Lettre de Marie de Bourgogne au Seigneur du Foy, gouverneur de Luxembourg, 17 janvier 1477. *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand Duché de Luxembourg*. III, 1847, p. 139.

(3) Jean de Haynin, éd. D. D. Brouwers. Liége, 1906, II, p. 228.

(4) Molinet, éd. Buchon, II, p. 72.

ves, il livra tout autour de la ville des escarmouches aux troupes françaises. Au cours de l'une de celles-ci, il fut démonté et faillit être fait prisonnier (1). Des renforts étant survenus, Jacques Galiot, en compagnie de Philippe de Clèves et des seigneurs d'Aiguemont, de Boussu et de Maingoval, s'empara de Saint-Amand (2). L'année s'acheva en opérations de peu d'importance. Le 6 juin 1478, il fit une incursion devant Le Quesnoy (3) qui faillit lui être fatale Le comte de Dammartin, grand maistre d'hostel de France, entra en relation avec lui (4). Il le fit savamment « pratiquer ». Galiot était, d'ailleurs, dégoûté de cette guerre d'escarmouches, lui qui aimait les grandes batailles rangées : il sollicita et obtint son congé de Maximilien (5) en loyal chevalier qu'il était, et passa au service de Louis XI. Ce dernier lui fit, du reste, un pont d'or. Les comptes de 1477-1478 établissent que le Roi lui assigna annuellement

(1) Molinet, éd. Buchon, II, pp. 75-76.

(2) Molinet, éd. Buchon, II, p. 102.

(3) Molinet, éd. Buchon, II, p. 151.

(4) T. l'Hermite de Soliers. *Le Cabinet du roy Louis XI.* Commines, éd. Lenglet du Fresnoy, II, p. 253.

(5) *Ibidem.* Bien que nous n'ayons pas retrouvé les lettres patentes qui le lui accordent, il n'y a pas à douter un instant que Jacques Galiot n'ait sollicité et obtenu son congé de Maximilien : la loyauté de son caractère et sa vie entière attestent qu'il était incapable de commettre une trahison ou même simplement de manquer à sa parole. L'affirmation de l'Hermite de Soliers est donc bien certainement conforme à la vérité et ne doit pas être mise en doute.

20,000 livres pour lui et pour l'entretien de ses hommes (1). Il lui donna, en outre, la seigneurie de La Roche. Jacques Galiot mourut au service de Charles VIII. Il venait d'être nommé capitaine général de la République de Venise, lorsqu'il fut tué, le 28 juillet 1488, à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, qui assura à la couronne la possession du duché de Bretagne.

La défection de Jacques Galiot augmenta évidemment le mécontentement de Maximilien à l'égard de Candida. Toutefois, celui-ci ne resta pas longtemps en prison ; il en sortit en février ou mars de l'année 1479, car le 19 de ce dernier mois il avait repris ses fonctions de secrétaire (2).

XII.

A LA COUR DES ARCHIDUCS.

A la cour de Maximilien, Jehan de Candida se trouva en relations journalières avec les principaux personnages de l'entourage des archiducs.

Dans la suite de Maximilien d'Autriche, était arrivé un frère mineur natif de Venise, qui avait été probablement un des précepteurs de l'archiduc. Ce personnage s'appelait Antonius Gratia Dei (3). Il paraît avoir pris immédiatement de l'au-

(1) P.-M. Perret. *Jacques Galéot et la République de Venise* *Bibliothèque de l'École des Chartes*. T. LII, 1891, pp. 590-614.

(2) *Pièces justificatives*, I.

(3) Biographies dans Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas*. Louvain, 1766, t. VII,

torité dans l'entourage des souverains; en effet, dans les premiers mois de l'an 1478, il publia une sorte de manifeste en latin, adressé aux sujets de Maximilien et de Marie, dans lequel il les exhortait à prendre les armes pour soutenir leurs princes par la force, et défendre leur territoire iniquement envahi par le roi de France (1). L'année suivante, le Conseil de la ville de Louvain le nomma professeur extraordinaire de théologie à l'Université (2).

Événement surprenant dans les fastes académi-

pp. 129-131, et P.-J. Wichner, *Geschichte der Benedictiner-Stifte. Admont vom Jahre* 1466 *bis auf die neueste Zeit.* Admont, 1880, T. IV, pp. 24-36. Ces deux notices sont incomplètes. Kervyn de Lettenhove. *Histoire de la Flandre.* Bruxelles, 1850, T. V, p. 292, n. fait de Gratia Dei un marchand vénitien !

(1) Anthonius Gratia Dei *nuncupatus, Exhortatio.* Lovanii, Johannes de Westfalia, 1480 (Campbell., 158. Cop. II, 483.)

Cet opuscule a été réimprimé par Kervyn de Lettenhove qui le croyait inédit, d'après une mauvaise copie manuscrite que de Nélis avait fait prendre sur un manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Tournai aujourd'hui disparu, sous le titre de *Oratio Antonii Gratia Dei, viri Veneti eloquentissimi, artium et sacrae theologiae professoris eximii ordinis minorum ad illustrissimis atque clarissimis Maximiliano Mariaeque principibus subjectos, in suis tutandis finibus, hostibusque pulsandis desides atque torpentes. Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne.* Bruxelles, 1876, pp. 508-514. Ce discours se date grâce à cette phrase : « Habetis ducissam vestram Mariam quae vobis filium per diem genitura est jocundissimam. » Philippe-le-Beau est né le 22 juin 1478.

(2) L'acte de sa nomination, daté du 1er octobre 1479 a été publié in-extenso par H. De Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain au premier siècle de son existence* (1432-1540). Louvain, 1911, p. 73, n. 1.

ques, les étudiants en théologie avaient trouvé qu'ils n'avaient pas assez d'heures de cours et avaient demandé des exercices supplémentaires. Antonius Gratia Dei fut chargé de faire tous les jours ouvrables une leçon supplémentaire sur *Scotus*, et, les jours de fêtes secondaires où les professeurs pouvaient monter en chaire, d'expliquer le *De Doctrina christiana*, ou le *De civitate Dei* de Saint-Augustin ou encore quelque autre livre de théologie que les étudiants préféreraient. Ces cours existèrent pendant deux ans. Dans les comptes de la ville de Louvain de 1479-1480, Antonius Gratia Dei figure régulièrement aux payements trimestriels; les comptes de 1480-1481 sont perdus; on le retrouve en 1481-1482 aux trois premiers payements trimestriels; il n'apparaît plus au quatrième. Le professeur paraît s'être d'ailleurs rapidement désintéressé de son enseignement. Dès le premier janvier 1480, il se fit suppléer par le docteur Anselme Woelmoet, qui continua les leçons jusqu'au 21 juillet 1481 (1).

S'il passait pour une autorité en matière d'Écriture sainte, Gratia Dei possédait d'autres connaissances qui, à l'époque où il vivait, lui permettaient d'en imposer à tous : il était des plus expert dans l'art de l'astrologie (2).

1) Voy. H. De Jongh, *L'ancienne faculté de théologie de Louvain*, pp. 73-79.

(2) « Frater Jenonimus Roost morabatur in Thenismonte apud sorores (in valli Stae Barbarae). Eo tempore hospitabatur ibidem qui-

Gaspar Ofhuys, chanoine régulier de Rouge-Cloître près de Bruxelles († 1523), qui a raconté la vie des frères de son couvent, nous a conservé une anecdote qui ne manque pas de saveur. Gratia Dei était allé passer quelques jours près de Tirlemont, chez les Sœurs de la Vallée Sainte-Barbe. Là se trouvait aussi le frère Jérôme Roost, de l'abbaye de Rouge-Cloître, près de Bruxelles, à laquelle appartenait l'inspection du couvent de Tirlemont. Ce moine, ayant fait la connaissance

dam maximus theologus ordinis Minorum, qui doctor universalis dicebatur, et erat non tantum in sacra pagina excellens, sed in arte astronomiae expertissimus. Propter hanc famam, praefatus frater dominationem huius magistri adiit; erat enim orator illustrissimi imperatoris, patris moderni, et cognominabatur Gratia Dei. Notitia familiari cum dicto doctore acquisita, frater noster Jeronimus obnixe rogavit, ut sibi dignaretur innotescere quid sibi secundum indicia artis astronomiae futurum esset. Annuit libenti animo doctor egregius; hora, dies, mensis et annus nativitatis nostri fratris dentur. Super quae studuit diligentissime. In gratia enim ipsius erat valde frater noster Jeronimus. Die statuto rediit, anhelans scire quid sibi venturum esset. Praenosticavit doctor, cui, ut fertur, non erat in scientia aliquis sibi similis : « Circa finem, inquit, vitae tuae, ibis in regionem longinquam et ascensurus es montem excelsum valde, de quo irremediabiliter casurus es; sicque morieris, et cadaver tuum a bestiis devorabitur. ». Haec audiens, noster confrater territus ex his contristabatur; quod theologus videns, consolabatur eum... Frater iste non ivit in regionem longinquam, quia ad omne longius, ibat tantum Mechliniam unde oriundus erat. Non etiam ascendit montem excelsum, quia obiit anno Domini M°CCCC°LXXXIX°, valde catholice super lectum suum; neque corpus eius a feris devoratum est, quia ibidem in ecclesia sepultus inter duo altaria.» G. Ofhuys, Catalogus fratrum choralium Rubeae vallis. Anecdota Johannis Gielemans, ed. Hagiographi Bollandiani. Bruxelles, 1845, p. 243.

de Gratia Dei, voulut connaître ce que lui réservait l'avenir. Celui-ci, après s'être fait remettre l'indication de l'heure, du jour, du mois et de l'année de la naissance de son sujet, étudia ces données, et lui prédit que, vers la fin de sa vie, il partirait pour des contrées lointaines; que là, il monterait sur une haute montagne d'où il ferait une chute inévitable et que les bêtes sauvages dévoreraient son cadavre. N'empêche, dit le chroniqueur de Rouge-Cloître, que frère Jérôme mourut chrétiennement dans son lit et que son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye, entre les deux autels.

Vu l'insuffisance des documents parvenus jusqu'à nous, il n'a pas été possible de déterminer exactement pendant combien de temps Antoine Gratia Dei séjourna à la cour de Maximilien. Nous savons que, le 29 octobre 1483, il fut nommé commandatar-pfarrer à Sars, près de Horn (1), puis, vers la fin de l'année 1483, abbé d'Admont en Styrie (2), et que, le 21 décembre 1483, l'empereur lui accorda le titre de pfalzgraf impérial et de conseiller (3). Il reparaît dans la suite de Maximilien lorsque celui-ci, le 16 février 1486, fut élu empereur des Romains à Francfort (4). Il fit à cette

(1) P.-J. Wichner, *Geschichte des Benedictiner Stiftes Admont*, T. IV, p. 24.

(2) *Ibidem*.

(3) P.-J. Wichner. IV, p. 26.

(4) Kreiblinger. *Geschichte des Benedictiner Stiftes Melk*. I, p. 678.

occasion apprécier tout particulièrement son éloquence. Le 2 avril 1486, Maximilien, s'étant rendu à Cologne y fut salué par l'Université. Le délégué de celle-ci lui adressa un discours latin pompeux, long et ennuyeux, semble-t-il. Maximilien y fit répondre par Gratia Dei, qui, dit Molinet, « plus honnestement et en brief s'en acquitta que l'aultre ne l'avoit proposé » (1).

Antonius Gratia Dei a été fort maltraité par les chroniqueurs; il se serait conduit dans son abbaye en tyran et en intrus; il aurait dissipé le trésor de son église, affamé les moines, et finalement volé la caisse du couvent (2). Les documents à son sujet qui nous sont conservés le montrent sous un jour moins défavorable. Sans doute a-t-il été victime de la rancune de quelque candidat évincé. Il s'est occupé certainement d'administrer de son mieux les biens du couvent (3). Les dernières pièces dans lesquelles il apparaît sont du 30 avril 1491 (4); il mourut cette année-là en captivité dans la forteresse de Gallenstein. Il est probable que

(1) Molinet, éd. Buchon, III, p. 53.

(2) *Carthusiense Chronicon*, par Jean de Louvain, cité par Paquot, *Fasti Academici lovanienses*, p. 23. (Ms. 17567 de la Bibliothèque royale de Belgique.)

(3) Outre de nombreux actes donnés par Wichner, *o. c.*, voy. au sujet des bâtiments qu'il fit construire P.-J. Wichner, *Kloster Admont in Steiermark und seine Beziehungen zur Kunst.* Vienne, 1888, pp. 24-26.

(4) P.-J. Wichner, *Geschichte der Benedictiner-Stiftes Admont*, IV, p. 35.

les raisons qui l'avaient fait mettre en prison n'étaient pas infamantes, ainsi que le veut la chronique de Jean de Louvain, car il mourut *honeste habitaculo inclusus*, c'est-à-dire en captivité honorable, d'après une chronique de l'abbaye d'Admont (1) elle-même.

Les deux personnages principaux de l'administration des Pays-Bas étaient à cette époque Nicolas de Ruter et Jehan de Carondelet.

Nicolas de Ruter (2) était un enfant naturel, né à Remich (Luxembourg) vers 1442. Nous ignorons les noms de ses parents, mais les lettres de légitimation qu'il obtint de Maximilien, le 22 janvier 1486 (3), nous apprennent que, dès son jeune âge, au sortir des écoles, il entra au service de

(1) Pachler, *Chronicon Admontense*, II, 125, *apud* P.-J. Wichner, *Geschichte.*, IV, p. 35. n. c.

Il y a deux versions au sujet de la mort d'Antonius Gratia Dei. D'après la chronique de Jean de Louvain, les moines, exaspérés de ne recevoir presque rien à manger et de lui voir dissiper pour ses besoins personnels les biens du couvent, l'auraient arrêté, puis incarcéré après l'avoir roué de coups; il serait mort dans sa prison, d'inanition, de chagrin et de désespoir (*apud* Paquot, *Fasti academici lovanienses*, p. 23, ms. 17567 de la Bibliothèque royale de Belgique). D'après la chronique d'Admont, après avoir envoyé à Venise, chez des parents, tous les objets précieux du couvent, il se serait enfui avec la caisse de l'abbaye, aurait été arrêté au monastère d'Arnoldstein, et enfermé dans la forteresse de Gallensteîn. En tout cas, il est mort en 1491, car Léonard de Stainach, son successeur, apparaît déjà comme abbé d'Admont le 3 décembre 1491 (J.-P. Wichner, *Geschichte...*, IV, p. 35).

(2) J. Vannerus, *Biographie nationale*, XX, 1909, col. 465-1481.

(3) Textes français, latin et flamand. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 163, f^os^ 155-158.

Philippe le Bon « sous aulcuns des principaux alentour lui ». Il fut entre autres clerc de Pierre Milet.

A la mort du vieux duc, il devint secrétaire de Charles le Téméraire. Il exerça ces fonctions du 1er janvier 1469 jusqu'au 31 décembre 1473. Pendant au moins un an et demi, il fut de la sorte le collègue de Jehan de Candida. Mais la fortune devait l'élever plus rapidement que ce dernier : pendant toute l'existence du Parlement de Malines, — du 2 janvier 1473 au 14 février 1477 — il exerça les fonctions de greffier civil de la Cour de Parlement. Du 15 février 1477 jusqu'au 6 juin suivant, Marie de Bourgogne se l'attacha en qualité de secrétaire ordinaire « en aucuns ses privez affaires ». Le 7 juin, il partit pour l'Allemagne avec la députation chargée de se rendre au devant de Maximilien. Sa mission prit fin le 15 août. A son retour, il reprit son poste auprès de la duchesse et l'occupa jusqu'en juillet 1478. A ce moment, il reçut le titre de « Secrétaire seul signant sur le fait des finances » de Maximilien, et de « contrôlleur d'icelles (1) ».

En 1488, il résigna ces fonctions pour devenir maître des requêtes de l'hôtel. Nicolas de Ruter était entré dans les ordres; de nombreux bénéfices s'accumulèrent sur sa tête : en 1484, il était

(1) Tous ces détails sont extraits d'une série de requêtes de Nicolas de Ruter conservées aux *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, Acquits de Lille*, carton 1152.

chanoine de Saint-Donat à Bruges; en 1485, commandataire perpétuel de la prévôté de Saint-Bavon, à Harlem, protonotaire apostolique, prévôt et archidiacre d'Arnhem, chanoine et archidiacre de Brabant à Cambrai, chanoine des églises collégiales de Saint-Gommaire à Lierre et de Notre-Dame à Termonde; le 10 juin 1487, il fut nommé prévôt de Saint-Pierre, à Louvain, dignité à laquelle était attachée celle de chancelier de l'Université (1); enfin, il devint prévôt d'Aire (2). Sa carrière sacerdotale fut couronnée par son élévation à l'évêché d'Arras en 1502, alors qu'il était âgé d'environ soixante ans (3).

Nicolas de Ruter remplit de nombreuses ambassades; il avait été mêlé comme Jehan de Candida aux affaires de Cologne où il fut envoyé en 1473 avec Bernard de Ramstein (4). Sa mission la plus importante fut de conduire à Paris, en 1501, les négociations qui aboutirent à la signature d'une convention stipulant le mariage futur du duc Charles de Luxembourg, pour lors âgé d'un an et demi, avec Claude de France, qui comptait environ six mois de plus que son fiancé (5).

En 1508, il fonda auprès de l'Université de

(1) J. Vannerus, *Biographie nationale*, XX, col. 470.

(2) Molinet, éd. Buchon, VII, p.

(3) Molinet, éd. Buchon, V, p. 201.

(4) H. Diemar, *Die Entstehung des deutschen Reichskrieges gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund.* Marburg, 1896, p. 53.

(5) J. Vannerus, *op. cit.*, col. 472-473.

Louvain le *Collège d'Arras* ou *de Ruter*, par son testament, qui est daté du 15 septembre. Il mourut à Malines le 15 novembre 1509 (1). Ses exécuteurs testamentaires furent Adrien Floris, le futur Adrien VI, et le doyen de Saint-Rombaut à Malines, Jean Robbyns.

Jehan de Carondelet (2), né à Dôle, en 1428 ou 1429, était seigneur de Champvans et de Solre. Après avoir fait ses études de droit à Dôle, il fut nommé juge de Besançon. Comme il s'était distingué pendant qu'il remplissait ces fonctions, en rédigeant les coutumes de la comté de Bourgogne, Philippe-le-Bon se l'attacha en qualité de maître des requêtes de son hôtel et lui confia de nombreuses ambassades.

Chambellan de Charles le Téméraire, sa science juridique le fit désigner comme président du Grand Conseil de Malines dès l'institution de celui-ci. A la suppression de cet organisme, il semble que, à titre de dédommagement, Carondelet ait reçu le titre de président de Bourgogne qu'il porte dans les lettres patentes de 1478 et 1479. Je pense que ce titre ne correspondait à aucune fonction effective. Il devait être purement honorifique. Il ne se rencontre plus, d'ailleurs, à partir de 1480, date à laquelle Maximilien conféra à

(1) *Archives générales du Royaume. Université de Louvain*, reg. 189.

(2) Biographie par Gachard, *Biographie nationale*, III, 1872, col. 341-348.

l'ancien président du Grand Conseil la charge de Chancelier de Bourgogne (1) qu'il remplit avec un dévouement tel qu'il fut surnommé « le bon chancelier ».

En 1466, Jean Carondelet avait épousé Marguerite de Chassey, dont il eut six fils et cinq filles. Le 14 février 1488, il fut arrêté par les Brugeois en même temps que Maximilien. Livré aux Gantois par ces derniers, il fut enfermé au 's Gravensteen, et aurait été massacré sans l'intervention courageuse de sa femme, dont Molinet nous a raconté les démarches tenaces auprès des chefs de la populace (2). Relâché fin octobre 1489, il reprit ses fonctions, mais en fut démis en 1496 par Philippe le Beau à qui, dit-on, la vigilance et la sévérité du vieux chancelier étaient désagréables. Il mourut en 1501.

XIII.

DÉPART POUR LA FRANCE.

Une fois sorti de prison, Jehan de Candida poursuivit tout d'abord ses revendications. Il rédigea un mémoire de toutes les sommes qui lui étaient dues (3) et l'adressa au beau-fils de Charles

(1) Lettres patentes du 26 juin 1480. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. 20371. f° 12. Il obtenait 2,000 francs de pension et 8 francs de traitement par jour.

(2) Molinet, éd. Buchon, III, p. 365.

(3) *Pièces justificatives*, II et IV.

le Téméraire. Celui-ci le fit examiner par la Chambre des Comptes (1). Celle-ci, à son tour, fit faire le relevé des sommes qui avaient été payées à Candida (2) et envoya les deux pièces au Bureau des Finances pour avis (3).

Quand la requête de Candida revint à Nicolas Ruter (4), l'audiencier, elle était pourvue de notes marginales nettement défavorables (5); malgré le bien-fondé des réclamations du plaignant, on sent qu'une hostilité sourde existait chez les fonctionnaires belges contre cet étranger qui était venu exploiter le seigneur du pays. Nous ignorons quelle suite fut donnée à l'affaire Toujours est-il que Candida se hâta de quitter la cour de Bourgogne où il avait eu si peu de profit et où, de tous les Italiens jadis au service du Téméraire, il s'était attardé le dernier. Le 12 juillet 1480, il obtint par lettres patentes (6) de Maximilien et de Marie de Bourgogne l'autorisation de retourner au royaume de Naples, dont il était originaire. Il quitta Bruxelles au milieu de juillet 1480. Son

(1) *Pièces justificatives*, I.

(2) *Pièces justificatives*, V.

(3) *Pièces justificatives*, I.

(4) Ce sont les originaux eux-mêmes envoyés à l'audiencier Nicolas Ruter que nous publions aux Pièces justificatives, I-V. Nous les avons retrouvés avec une série de minutes de la main de Ruter lui-même, parmi les papiers de l'Audience, aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

(5) *Pièces justificatives*, III.

(6) *Pièces justificatives*, VI.

départ fut précipité. Nous le savons grâce à une circonstance toute fortuite : les lettres patentes lui avaient octroyé cent livres de quarante gros de Flandre tant en récompense des bons, loyaux et agréables services qu'il avait à son actif sous le règne de Charles le Téméraire et du temps de Maximilien et Marie de Bourgogne, que pour couvrir ses frais de voyage. Elles lui prescrivaient de donner quittance en règle de cette somme. Or, fin décembre 1480, quand Nicolas Ruter, secrétaire seul signant en matière de finances, qui avait remis l'argent à Jehan de Candida, voulut établir ses comptes, il s'aperçut qu'il n'était en possession d'aucun reçu. Il dut demander au chancelier Jehan Carondelet, qui avait assisté au paiement de la somme, l'autorisation d'établir la quittance et de la signer en lieu et place de Jehan de Candida. Il disait avoir omis de faire établir cette pièce « par inadvertance et pour cause de l'atif partement du dit maistre Jehan de Candida ». Jehan Carondelet fit droit à la requête de Nicolas Ruter, et c'est ainsi que le reçu des cent livres payées à Candida, qui repose aujourd'hui aux Archives générales du royaume de Belgique, porte la signature de Nicolas Ruter.

Jehan de Candida, une fois sorti des territoires appartenant à l'archiduc d'Autriche, ne continua pas son voyage vers Naples ; il se rendit à la cour de France, où il fut bien accueilli. Sans doute, Jacques Galiot y avait-il préparé sa venue. Henri

de la Tour a retracé l'activité qu'il y déploya. Nous ne l'y suivrons pas.

XIV.

JEHAN DE CANDIDA DIPLOMATE.

Constatons qu'à la Cour de Bourgogne Jehan de Candida remplit de nombreuses missions diplomatiques : en sept ans, il ne fit pas moins de quatre voyages en Italie, dont trois le conduisirent jusqu'à Naples, et de deux en Allemagne.

Ce ne fut pas un ambassadeur solennel voyageant avec une escorte imposante, bien que, à l'occasion, comme ce fut le cas en 1478 à Venise, à Rome et à Naples, il sût prendre à son service « ménétriers, trompettes, portiers et autres tels gens » (1) pour se donner plus d'importance. C'était, au contraire, un de ces émissaires que les ambassadeurs milanais du XV^e^ siècle qualifiaient d'*homo lezero* (2), parce qu'ils voyageaient sans suite encombrante, toujours chargés de « matières secrettes », et dont la mission était de préparer la venue des légations officielles. Sans doute, il n'exerça personnellement aucune influence sur les événements politiques du règne de Charles le Téméraire, entre les mains duquel il fut un simple instrument, comme ce fut le cas pour tous les serviteurs de ce prince personnel. Sa dernière

(1) *Pièces justificatives*, IV.

(2) Voy. plus haut, p. 40, n. 1.

mission en Italie ne semble pas non plus avoir été particulièrement féconde en résultats avantageux pour Maximilien d'Autriche. Mais c'est au cours de ces chevauchées qu'il acquit la compétence en matière d'affaires d'Italie qui fit de lui un homme précieux pour le roi de France Charles VIII.

De plus, Jehan de Candida ne fut pas seulement diplomate; il fut aussi médailleur, et il convient de déterminer le rôle que, en cette qualité, il a joué dans notre pays.

XV

LES MÉDAILLES EXÉCUTÉES PAR JEHAN DE CANDIDA A LA COUR DE BOURGOGNE

Nous avons établi à l'aide de documents originaux, que Jehan de Candida séjourna de 1472 à 1480 à la Cour des ducs de Bourgogne et nous y avons retracé sa vie au jour le jour.

Henri de la Tour qui a étudié l'œuvre de ce médailleur croyait qu'il n'était entré au service du Téméraire qu'en 1476; aussi ne lui a-t-il attribué aucune médaille antérieure à l'année 1477, si ce n'est celle d'Antonius Gratia Dei, qui d'après lui, aurait été exécutée en Italie avant 1475 (1) Malheureusement, le savant conservateur-adjoint du Cabinet de France, s'est complètement mépris sur la

(1) *Revue numismatique*, 1895, pp. 245-246.

personnalité d'Antonius dont il a fait un fonctionnaire de la Chancellerie pontificale. D'après ce que nous savons de l'histoire de ce personnage et de ses rapports avec Candida, la médaille d'Antonius a été exécutée en 1477 ou en 1478. Comme elle est signée CANDID(a), il ne peut exister le moindre doute sur son origine.

Mais antérieurement à cette date, pendant les quatre ou cinq ans qu'il a passés à la cour du Téméraire, Candida n'aurait-il exercé aucune activité comme médailleur ? Aurait-il attendu la mort de ce prince si généreux à l'égard de ses bons serviteurs pour se mettre à graver des médailles ? C'est tout à fait improbable. Or, il existe un groupe de quatre médailles qui représentent quatre personnes avec lesquelles Jean de Candida, ainsi qu'on l'a vu par ce qui précède, s'est trouvé en relations journalières pendant ces quatre ou cinq ans ; ce sont celles du Téméraire, du Grand Bâtard de Bourgogne, de Jacques Galiot et de Jehan le Tourneur. Bien qu'il ne se soit rencontré jusqu'à présent aucun document d'archive qui parle de l'auteur des médailles exécutées à la cour du Téméraire, le fait que pendant ce laps de temps Jehan de Candida est resté en rapport constant avec ces quatre individualités, et celui que nous ne connaissons aucune œuvre de lui qui ait été exécutée à cette même époque, nous donne la certitude morale qu'il en est l'auteur. Divers indices que nous releverons

au cours de l'examen approfondi des pièces viendont confirmer cette hypothèse.

Henri de la Tour s'est refusé toute sa vie à admettre cette attribution. Parlant de l'auteur des médailles dont il est question, « je regrette » écrivait-il (1)« que cet artiste ne soit pas notre Jean de » Candida, car ces portraits sont des œuvres ori» ginales et puissantes. Mais elles n'ont rien de » commun avec celles de notre médailleur, si ce » n'est d'avoir été exécutées dans les domaines de » la maison de Bourgogne vers la même époque » que les médailles de Candida ; or, c'est juste» ment de celles-là qu'elles diffèrent le plus. La » fonte est épaisse, lourde d'aspect, mais le style » est énergique et fier ; le modelé est moins délicat » que dans nos pièces, et le relief plus fort ; les » lettres diffèrent, ainsi que les couronnes enca» drant les types du revers ; le filet saillant qui » sert de bordure au droit n'apparaît que beau» coup plus tard sur les pièces de Candida, et » pendant la seconde période seulement. En un » mot, les premières pièces de notre médailleur » ont un caractère tout autre, plus élégant, plus » tempéré, moins abrupt. »

Cette démonstration n'est pas probante : le style d'un artiste varie suivant les époques de sa vie ; les motifs d'ornementation, la manière dont il fait ses lettres ne restent pas toujours immuables. Pour prendre un exemple parmi les

(1) *Revue numismatique*, 1895, p. 455.

contemporains : en 1899, Godefroid Devreese nous a donné la médaille de Charles Buls, à fort relief au droit comme au revers : cela ne l'empêche pas de travailler aujourd'hui en ne donnant pour ainsi dire aucune épaisseur aux saillies de ses portraits et à ses compositions.

Ainsi en a-t-il été de Candida, et l'on peut suivre dans l'œuvre de cet artiste une évolution constante de la première pièce à la dernière.

La première médaille de Jehan de Candida paraît être celle de Jehan le Tourneur (1). Elle date de 1473 ou 1474. Le relief est fort, très fort même; le portrait est fait d'un seul jet, sans retouche, sans tâtonnement, avec une entière spontanéité. C'est une œuvre inspirée par l'amitié, par une amitié qui n'a rien à redouter, rien à ménager, pas même l'orthographe. En voici la description :

1. IOHANNIS TORNOVR. Buste à droite de Jehan le Tourneur, la tête et le cou nus.

Rev. Dans une épaisse couronne de feuillage, un monogramme gothique composé des lettres famls reliées par le bas au moyen d'entrelacs, accosté de part et d'autre du groupe de lettres IK.

Diamètre, 45 mm Bronze. Coll. P. Dansette (2). Bruxelles, pl. I, 1

L'inscription du droit présente deux particula-

(1) Publiée pour la première fois par G. Habich. *Altniederländische Medaillen. Procès verbaux et Mémoires du Congrès international de Numismatique de Bruxelles* 1910. Bruxelles, 1910, pp. 117 à 122.

(2) Un autre exemplaire est conservé au Musée grand ducal de Darmstadt. Ce sont les deux seuls que je connaisse.

rités. D'abord le prénom est au génitif; il faut donc sous-entendre *effigies*. Ensuite le nom de famille renferme deux fautes d'orthographe, il est écrit *Tornour* au lieu de *Tourneur*. Cela tient à ce que Candida parlait italien : or l'italien ne possède ni diphtongue *ou*, ni la diphtongue *eu*. Candida s'est efforcé de rendre, ainsi que son oreille les lui indiquait, ces sons qu'il entendait mal. Il n'y avait d'ailleurs pas que les Italiens pour écorcher à ce moment le nom de *Tourneur*. Les actes flamands dans lesquels apparaît celui-ci le rendent presque chaque fois par *Torneur* (1). En tout cas, on voit que Jehan de Candida n'a pas pris la peine de s'enquérir de la manière dont s'écrivait le nom de son ami, qu'il entendait cependant prononcer tous les jours.

L'incription du revers est curieuse, et au moins aussi familière que celle du droit. famls est l'abréviation classique de *famulus*. Dès lors, pour comprendre IK qui précède, et qui, par sa consonnance flamande a longtemps aiguillé nos recherches sur une mauvaise voie, il suffit de dissocier les deux lettres; de la sorte, on obtient : I(ohannes) K(aroli) fam(u)l(u)s., c'est-à-dire Jehan, varlet de chambre de Charles. IK est répété de part et d'autre du monogramme pour des raisons de symétrie décorative.

Ainsi donc, pour orner le revers de la médaille,

(1) Voy. entre autres ci-dessus *Revue belge de Num.*, 1914, pp. 407, 410 et 411, n° 1, etc.

l'artiste a tout simplement traduit en latin le titre que portait Jehan le Tourneur à la cour de Charles-le-Téméraire.

Cette médaille est, à notre avis, la première qu'ait exécutée l'artiste : plusieurs raisons concourent à l'établir D'abord, alors que dans toute la série connue le relief va pour ainsi dire en s'affaiblissant, celle-ci en possède le plus haut; ensuite la coupe du cou est imitée exactement de celle que l'on rencontre sur de grands bronzes de Néron. Cette particularité se retrouve dans deux autres pièces, mais pas avec la même servilité. Enfin, le revers est avant tout une composition de scribe, d'enlumineur de manuscrits ; le médailleur est tyrannisé par son métier de secrétaire ; il est dominé par l'art de la calligraphie ; il ne s'est pas encore affranchi S'il avait exécuté la médaille de Jehan le Tourneur quelques années plus tard, ce n'est pas un monogramme savant qu'il aurait modelé au revers ; il y eût placé les armoiries de son sujet avec un cimier de chevalier et d'amples lambrequins décoratifs. Ce portrait date bien de 1473 ou 1474.

La médaille de Jehan le Tourneur avait été pour Candida un brillant coup d'essai Aussi s'appliqua-t-il bientôt après à fixer les traits de Charles-le-Téméraire lui-même (1) Toujours sous

(1) A consulter : F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten.* I. La Haye, 1732, p. 100; C. Picqué. *Médaillons et Médailles des anciennes Provinces belges. L'Art ancien.* Bruxelles, 1881

l'influence des monnaies romaines, il le représenta couronné de laurier ; comme pour le duc, il convenait d'employer un métal plus précieux que le bronze, il diminua le diamètre de sa composition.

(2) DVX KAROLVS BVRGVNDVS. Tête à droite de Charles-le-Téméraire portant une couronne de laurier attachée par un ruban tombant sur le cou.

Rev. : Dans une couronne de feuillage moins épaisse que celle de la médaille précédente, au centre du champ semé d'étincelles le mouton de la Toison d'or accroupi et tourné vers la droite entre deux briquets lançant des flammes vers l'extérieur. Sur les briquets en creux, AVREVM VELLVS. Au-dessus horizontalement dans le champ, IELAIEMPRINS ; au dessous BIENENAVIENGNE.

Bronze, diamètre 38 mm.

Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (1). Pl. I, 2.

p. 105, attribue la médaille à Spinelli ; A. Pinchart. *Histoire de la Gravure en Médailles aux Pays-Bas*. Bruxelles, 1870, p. 2 ; A. Armand. *Les Médailleurs italiens des XV^e^ et XVI^e^ siècles*. Paris, 1883, p. 40. I ; J. Simonis. *L'Art du Médailleur en Belgique*. Bruxelles, 1900, pl. I, 1 ; Dr Osw. Rubbrecht. *L'Origine du Type familial de la Maison de Habsbourg*. Bruxelles, 1910, fig. 21.

(1) Il en existe de nombreux exemplaires en bronze et en argent, dans tous les Cabinets de Médailles et les collections particulières. Mais beaucoup de ceux-ci sont des refontes faites au XVI^e^ siècle et même plus tard. Je ne connais pas d'exemplaire en or.

L'effigie du Téméraire est bien plus finement travaillée que celle de Jehan le Tourneur, mais elle offre encore les mêmes défauts : aucune des deux n'est exactement centrée : la première est trop en arrière dans un cercle qui est loin d'être parfait; la seconde est trop en avant par suite de la nécessité d'obtenir la place nécessaire au nœud du ruban de la couronne.

On remarquera au revers la pose bizare du mouton qui ne ressemble en rien aux moutons habituels de l'Ordre de la Toison d'or. Ceux-ci sont d'ordinaire suspendus par le milieu du corps. La médaille doit avoir été faite en 1474 pendant le siège de Neuss. Elle fut coulée en or, croyons-nous; le duc aimait ce métal; il faisait exécuter en or les objets dont il se servait couramment (1); lorsqu'il assistait à la vérification des comptes, il avait à sa disposition des jetons en or (2). Enfin, après la mort du duc, en la Chambre des Joyaux du palais de Bruges, on constata la présence de « huit représentations d'or de la personne de feu Monseigneur le duc Charles » (3) dans lesquelles il serait bien difficile de voir autre chose que huit exemplaires de la médaille de Candida.

(1) Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les comptes du duc. On sera frappé du nombre des postes relatifs aux objets d'orfèvrerie.

(2) J. Rouyer et A. Hucher. *Histoire du Jeton au Moyen-âge*. I. Paris, 1858, p. 17.

(3) *Archives départementales de Lille*, B. Carton 3495.

La même année notre artiste portraitura également le Grand bâtard de Bourgogne (1).

3. ANTHONIVS B· DEBVRGVNDIA. Buste à droite d'Antoine de Bourgogne, tête et épaules nues, les cheveux retenus par une bandelette ornée d'une boucle au sommet de la tête et fermée par un nœud sur la nuque.

Rev. : Dans une couronne de laurier, au centre du champ, une barbacane dont s'échappent des étincelles par le dessous et par le guichet. Au dessus, NVL; à gauche, NE; à droite, SI; au-dessous FROTE.

Diamètre, 39 mm. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. Pl. I, 3.

La médaille du Grand bâtard est mieux centrée que la précédente, le relief s'est encore adouci; le modelé du cou a gagné en souplesse.

La barbacane ne se retrouve pas dans les armoiries d'Antoine de Bourgogne; celui-ci portait, en effet, l'écu de son père Philippe le-Bon avec une

(1) A consulter. F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten.* I. La Haye, 1732, p. 127; A. Pinchart. *Histoire de la Gravure en Médailles aux Pays-Bas.* Bruxelles, 1870, p. 2; C. Picqué. *Médaillons et Médailles des anciennes Provinces belges. L'Art ancien.* Bruxelles, 1881, p. 105 (gravure); A. Armand. *Les Médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles.* Paris, 1883, p. 40, 2; Ch. Saunier. *Un Musée de la Médaille au Petit Palais. Art et décoration,* XXVIII, 1910, p. 44, fig.

Bien que cette pièce soit plus rare que la médaille du Téméraire, il en existe des exemplaires dans la plupart des cabinets de médailles.

brisure; mais il avait adopté la barbacane comme motif distinctif de ses troupes. Ses archers étaient revêtus de paletots jaunes à une barbacane bleue sur la poitrine et dans le dos (1); son étendard était jaune à une barbacane bleue (2). Pour ma part, j'ignore pour quelle raison Antoine de Bourgogne avait choisi cet emblème. Peut-être n'est-ce rien d'autre que l'expression symbolique de sa devise.

Il existe une autre médaille d'Antoine de Bourgogne avec la même effigie et le même revers, mais avec une inscription française. Van Mieris (3) l'a publiée jadis d'après un exemplaire en bronze de sa collection. Comme je n'en connais pas de spécimen, je n'ai pu, jusqu'à présent, me faire d'opinion au sujet de cette pièce qui paraît être en rapport direct avec celle qui vient d'être étudiée, mais qui pourrait être due à un remaniement postérieur.

Ces trois premières médailles sont unies entre elles par une étroite parenté dans le faire, bien qu'on y saisisse déjà des symptômes d'évolution. La médaille de Jacques Galiot (4) qui date, selon moi, de 1475, marque une étape caractéristique dans l'œuvre de Jehan de Candida. Jacques Galiot

(1) Jean de Haynin, ed. DD. Brouwers, I, p. 163.

(2) Jean de Haynin, ed. DD. Brouwers, I, p. 253.

(3) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten*; I. La Haye, 1732, p. 78.

(4) Cette pièce a été publiée pour la première fois par P. Valton. *Notice sur une Médaille faite au XV^e siècle à la Cour de Bourgogne.*

s'était couvert de gloire pendant le siége de Neuss ; son parent et ami a voulu fixer ses traits dans le métal.

Cette fois, Jehan de Candida a rompu avec ses modèles antiques ; il a coiffé son sujet du bonnet qu'il portait à l'ordinaire, et il a habillé à la mode de son temps la courte partie de buste qui supporte la tête.

4 JACOBVS GALEOTA. Buste à droite de Jacques Galiot revêtu d'une armure et la tête coiffé d'un bonnet.

Rev. Dans une couronne de feuillage, un casque tourné vers la droite et surmonté d'une tête de bélier. Derrière le casque, un petit bouclier.

Diamètre, 43 mm. Bronze. Cabinet de France (1). Pl. I. 4.

On remarquera d'abord que le nom de Jacques Galiot est restitué sous sa forme italienne qui n'est jamais usitée dans les documents écrits conservés dans nos archives ; le capitaine lui-même signait de la forme française (2). C'est donc bien un de ses compatriotes qui a fait sa médaille.

Revue numismatique, 1887, pp. 76-80 et pl. III, 3. — A. Heiss. *Revue numismatique*, 1890, pp. 475 et 476. Elle avait été mentionnée par A. Armand, *Les Médailleurs italiens du XV^e^ et XVI^e^ siècle*, Paris, 1883, II, p. 75, 11.

(1) C'est le seul exemplaire que je connaisse. Il provient de la collection Valton.

(2) Voy. une quittance de payement signée par lui. *Archives départementales de Lille*. B. 2105.

D'autre part, le casque du revers est une allusion au nom du personnage représenté : Candida a établi un rapprochement entre le latin *galea* et le nom de *Galeota*. Quant au petit bouclier, ses dimensions montrent qu'il est destiné à remplir le champ ; il vient s'ajouter à la cuirasse et au casque pour compléter la série des attributs guerriers de Jacques Galiot.

On a vu que, en 1474, Jean de Candida avait rencontré une première fois à la cour du Téméraire Giovanni Palomaro, un de ses compairiotes, ambassadeur du roi Ferdinand. Celui-ci parut au camp de Lausanne où il séjourna de mars à la mi-juin 1476. C'est pendant ce laps de temps que Jehan de Candida, en dépit de l'athmosphère inquiète qui devait régner à l'armée du duc, exécuta la médaille de l'ambassadeur napolitain (1).

5. ▼ JOHANNES ▼ PALOMAR ▼ RE GIVS ▼ ORATOR ▼. Buste à droite de Giovanni Palomaro, coiffé d'un bonnet et vêtu d'une robe à collet montant.

Rev. Dans une couronne de laurier, monogramme composé des lettres **D I.**

Diamètre, 49.5mm. Bronze. Cabinet de France (2). Pl. II. 5.

Cette fois Jean de Candida s'est libéré de plus

(1) Publiée pour la première fois par H. DE LA TOUR. *Revue numismatique*, 1895, p. 247. Mentionnée par ARMAND, t. II, p. 109, n° 14.

(2) Autres exemplaires au Cabinet impérial de Vienne et au South Kensington Museum. De la Tour en signale un quatrième qui figurait à la vente Robinson n° 742.

en plus de l'influence qu'exerçaient sur lui les monnaies romaines. Il a agrandi le diamètre de son œuvre ; il a adopté une coupe nouvelle pour le buste, mais on sent encore l'influence de la manière antique dans la façon dont il a traité la perspective du dos de son modèle.

La couronne du revers rappelle celle de la médaille de Jehan le Tourneur. Les lettres DI ou ID sont sans doute des initiales des mots formant la devise de Palomaro. On pourrait peut-être résoudre ce monogramme par *In Deo* ; mais il a été impossible de trouver la confirmation de cette solution, par ce que nulle part on n'a rencontré la devise de notre ambassadeur.

Ces cinq pièces forment la série des médailles exécutées par Jehan de Candida à la cour de Charles-le-Téméraire. Elles constituent une suite logique au point de vue de l'évolution du talent de l'artiste. Il est probable que Candida, pendant cette période, a encore modelé d'autres portraits : nous n'avons pas de renseignements directs sur les amitiés qu'il avait contractées dans l'entourage de son maître ; aussi, ne serait-il pas étonnant qu'on retrouvât quelque jour des médailles telles que celles de Jehan Gros, l'audiencier de Charles, ou de l'un ou l'autre de ces capitaines italiens qui s'appelaient Nicolas de Montfort, Troylo de Muro de Rossano, Antoine ou Pierre de Lignana, et, peut-être aussi, celle d'Olivier de la Marche.

*
* *

Dès qu'il eut regagné la Cour de Bourgogne, dans la seconde moitié de l'an 1477, Jehan de Candida se hâta de modeler les portraits de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche (1). Il existe deux médailles de lui à l'effigie des archiducs ; Henri de la Tour les a fort bien classées : l'une est de 1477 et commémore le mariage des princes ; l'autre est postérieure.

6. MAXIMILIANVS DVX AVSTRIAE : B VRGVND. Buste à droite de Maximilien, les cheveux bouclés tombant en masses abondantes sur les épaules, vêtu d'un surcot lacé sur la poitrine et d'une robe ouverte en pointe. Sur la tête, un diadème formé d'un simple cercle posé horizontalement.

Rev. : MARIA DVXBVR GVNDIAE : AVST RIAE : Buste à gauche de Marie de Bourgogne, les cheveux enroulés en un bandeau épais, serrés

(1) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten*, I. La Haye, 1732, p. 141, I ; J.-D. Köhler. *Münzbelustigung*. Nuremberg, 1752, XII, frontispice ; M. Herrgott. *Nummotheca principum Austriae*. Vienne, 1753, Pars. I, T. II, pl. X, 5 ; C.-G. Haereus. *Bildnisse der regieren ten Fürsten und berühmten Männer vom XI Vn bis XVIIIn Jahrhundert*. Vienne, 1828, pl. XIV, 7 ; *Trésor de Numismatique. Allemagne*. Paris, 1831, pl. IV, 2 ; A. Pinchart. *Histoire de la Gravure en Médailles aux Pays-Bas*. Bruxelles, 1870, p. 4 ; K. Domanig. *Porträtmedaillen der Erzhauses Oesterreich*. Vienne, 1896, p. 2, n° 7, et pl. I, 7 ; G.-F. Hill. *The italian Medals in the Salting Collection. Burlington Magazine*, 1911, pp. 18-24 ; Osw. Rubbrecht. *L'Origine du Type familial de la Maison de Habsbourg*. Bruxelles, 1910, fig. 40.

sur la nuque par une boucle, et retombant libres sur le dos. Au dessus du bandeau, un diadème orné de fleurons. Elle est vêtue d'une robe largement décolletée, dont l'échancrure découvre une guimpe montante. Au cou un collier auquel est pendue une croix.

Diam. 43 mm. Bronze doré. — Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale (1) de Belgique. Pl. II, 6.

Ces deux effigies sont peut-être celles dans lesquelles Jehan de Candida a exprimé avec le plus de bonheur l'âme de ses personnages. Elles respirent à la fois l'élégance et la timidité chez Maximilien, et, chez Marie de Bourgogne, sous une ombre de mélancolie, la volonté fermement arrêtée dont elle fit preuve à l'occasion de son mariage. Maximilien était alors tout jeune, il avait dix-huit ans. Sa beauté impressionna les contemporains : « Oncques si beau prince ne feu vu », dit Molinet, qui nous a conservé des portraits de l'archiduc et de la duchesse parfaitement en harmonie avec notre médaille.

« Beauté est tant excellente et resplendissante » en ce josne et fleurissant prince, qu'il est patron » et vif exemplaire de tous les beaux princes du » monde ; nature n'y a rien oublié : la force est

(1) C'est la plus rare des deux médailles de Maximilien et Marie de Bourgogne. Autres exemplaires au Cabinet impérial de Vienne. Un de ces derniers mesure 45 millimètres de diamètre, d'après de la Tour, mais la gravure de la planche I, n° 7, des *Porträtmedaillen* semble indiquer qu'il n'est guère sensiblement plus grand que celui de Bruxelles.

» angélique, le regard est amoureux, le corps est » vénuste, et les membres de mesme, tant bien » proportionnés, selon la formosité du corps, que » Pigmalion le artificiel entailleur n'y saurait que » reprendre; c'est Narcissus ressuscité. *Si Absalon* » *fut prisé en beauté pour sa riche chevelure, ce très* » *noble jouvencel en doibt porter le bruict sur toute* » *créature, car les cheveux de son chef honorable sont,* » *à la mode germanique, aureins, reluisants, aornés* » *curieusement et de décente longitude.* Son port est » signourieux et de compétente estature, selon » l'eage; et n'y a si belle fille en pays, si elle avoit » un tel Gorgias à mari, qu'elle ne deusist estre » contente. »

Marie de Bourgogne n'était pas aussi belle que Maximilien, mais c'était cependant une charmante princesse :

« Jassoit ce que la demoiselle ne soit de si » apparente monstre, touttesfois elle est propre, » gracieuse, gente, et mignonne, de doux main- » tien et de très belle taille (1). »

Ainsi, les portraits du graveur en médailles s'accordent pleinement avec ceux du chroniqueur.

Au point de vue de la technique de l'artiste, ces deux portraits font directement suite à la médaille Palomaro. Les bustes sont coupés d'une manière analogue; les reliefs sont adoucis, et les inscriptions sont interrompues par les effigies, sans

(1) Molinet, éd. Buchon, II, p. 87.

que le médailleur ait tenu compte de la division grammaticale des mots.

En 1478, se classent deux médailles de Jehan de Candida : celle d'Antonius Gratia Dei (1) et celle de Nicolas de Ruter.

La médaille d'Antonius Gratia Dei a une importance capitale : c'est la seule œuvre signée entre toutes les productions de l'artiste.

7. MAGTR : ANTHON IVS : GRATIA : DEI. Buste à droite d'Antonius Gratia Dei coiffé d'un bonnet et vêtu d'une robe de Franciscain à court capuchon. Sur la coupe du buste, CANDID.

Rev. : Dans une couronne de feuillage, un écu chargé d'un cœur accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un croissant enflammé.

Diamètre 44 mm. Bronze. Cabinet de France (2). Pl. II. 7.

Le premier mot de la légende du droit doit se

(1) Publiée pour la première fois par Friedländer. *Die italienischen Schaumünzen des fünfzehnten Jahrhunderts. Jahrbuch der Koniglichen Kunstsammlungen*, III. 1882, p. 32, mais sans reproduction ; A. Heiss. *Jean de Candida. Revue numismatique*, 1890, pp. 464. 475-476. H. de la Tour. *Revue numismatique*, 1895, p. 244. A. Armand, II, p. 80, 1, l'attribue à Pollajuolo !

Il existe une seconde médaille d'Antonius Gratia Dei, sur laquelle celui-ci est qualifié de Cesarius orator, avec au revers, un char triomphal. Elle a été publiée par Heiss, *Revue numismatique*, 1890, pp. 464-465 et pl. XI, 3. L'effigie est copiée de celle de la médaille de Candida, et j'ignore quel en est l'auteur. Il n'est pas étonnant que notre personnage ait servi d'ambassadeur à Frédéric III, vu les excellents rapports qu'il a entretenus avec ce dernier, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

(2) Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Berlin.

lire MAG(I)ST(E)R ; CANDID doit être complété en CANDID (A).

Le buste est coupé d'une manière neuve : la ligne décrit un cercle vers l'extérieur ; les reliefs sont analogues à ceux de la médaille précédente.

Au revers, la couronne diffère de celles qui ont été relevées sur les pièces décrites antérieurement. Elle est plus maigre, et les feuilles qui la composent sont plus élancées.

L'écu qui orne le champ ne donne pas comme on pourrait le croire, les armes d'Antonius Gratia Dei. En effet, le sceau de celui-ci porte une aigle issante et un lion rampant (1). Ce sont là sans doute les armes que lui concéda l'empereur lorsqu'il l'éleva au rang de pfalzgraf, le 21 décembre 1483, car le sceau est daté de 1484. Antérieurement à cette nomination, Antoine Gratia Dei ne devait pas posséder d'armoiries.

Celles que lui attribue Jehan de Candida font allusion à l'ordre des Franciscains auquel appartenait Gratia Dei. Cet ordre avait une dévotion spéciale pour la Sainte Vierge. Le cœur est le symbole de cette dévotion, et les trois étoiles ainsi que le croissant enflammé sont les allusions du culte de la Vierge.

Cette même année 1478, Nicolas de Ruter fut promu « secrétaire seul signant sur le fait des

(1) G.-J. Wichner. *Geschichte des Benedictiner-Stiftes Admont.* IV, Admont, 1880, p. 25, n. c.

finances et controlleur d'icelles ». C'est probablement en souvenir de cette nomination, que Jehan de Candida modela son portrait (1) :

8. NICOLAVS RVTER MAXIMILIANI SECRETARIVS. Buste à droite de Nicolas de Ruter coiffé d'un bonnet et vêtu d'une robe à collet montant.

Rev. : Dans une couronne de laurier et un cercle de grènetis, INGENI | VM PIETAS | ET | FIDES.

Diamètre 50 mm. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. Pl. II. 8.

Cette médaille offre les mêmes reliefs que ceux de Palomar et d'Antonius Gratia Dei. La couronne du revers est semblable à celle de Gratia Dei. La dispositions du revers trahit de nouveau l'influence des monnaies romaines. Henri de la Tour a déjà signalé des analogies avec les revers de grands bronzes d'Hadrien.

En 1479, Jehan de Candida a exécuté au moins deux médailles, et cette fois, chose intéressante, elles sont datées. Ce sont les médailles de Jehan de la Gruthuse au revers de Jehan Miette (2) et

(1) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten.* La Haye, 1732, I, p. 424 ; A. Pinchart. *Histoire de l'Art de la Médaille aux Pays-Bas.* Bruxelles, 1870, p. 4 ; J. Simonis. *L'Art du Médailleur en Belgique.* Bruxelles, 1900, pl. I, 3 ; A. Armand, *o. c.*, II, 81, n. 6 ; H. De la Tour. *Revue numismatique*, 1895, p. 260.

(2) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten.* La Haye, 1732, I, p. 167 ; Van Hende. *Numismatique lilloise.* Lille, 1858,

de Jehan de Carondelet au revers de Marguerite de Chasse.

9 IOHANNES DE GRVTHVSA CASTELLANVS INSVLARVM. Buste à droite de Jehan de la Gruthuse, coiffé d'un bonnet, et vêtu d'un pourpoint et d'une robe à revers, une chaîne à grosses mailles sur les épaules. Dans le champ derrière la tête, un grand A. Sous le buste, deux A plus petits, unis par des lacs d'amour.

Rev. : Dans la gauche du champ, une tour crénelée, sur la base de laquelle on lit : CARCER | CANDIDE. De part et d'autre du milieu de la la tour INS | VLIS. Au-dessus, 1479. Dans la droite du champ, buste à droite, d'un homme coiffé d'un bonnet, et vêtu d'un pourpoint à col montant lacé sur la poitrine, et d'une robe à revers. Devant le buste, ⁘ Jehan Miette ⁘. Au-dessous du buste, CVSTOS.

Diamètre, 50 mm. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique. Pl III. 9.

Nous avons déjà fait état de cette médaille.

pl. LVIII, 526 et p. 203 ; A. Pinchart. *Histoire de l'Art de la Médaille aux Pays-Bas*. Bruxelles, 1870, pp. 2 et 3; Friedländer. *Jahrbuch der Königlichen preussischen Kunstsammlungen*. III. 1882, p. 32 ; A. Heiss. *Revue numismatique*, 1890, pl. XIII, pp. 465-466 ; J Simonis. *L'Art du Médailleur en Belgique*. Bruxelles, 1901 pp. 24-26 ; H. de la Tour. *Revue numismatique*, 1895, p. 255 et ss. ; A. Armand. *o. c.*, II, pp. 87-88.

Le meilleur exemplaire est conservé au Cabinet des Médailles de Berlin. Exemplaire uniface (Jehan Miette) au Cabinet de France.

Nous en avons conclu que Candida avait été interné au château de Lille, dont Jehan de la Gruthuse était capitaine, sous la garde de Jehan Miette. Il reste à résoudre la question de savoir pourquoi Candida voulut consacrer le souvenir de sa captivité au moyen de cette pièce

Remarquons d'abord qu'il reste au droit trois lettres dont aucune explication satisfaisante n'a été donnée jusqu'à présent. Ce sont les trois A.

Van Mieris y voyait la devise *Arma Armis Arcenda*, mais comme on l'a fait remarquer, la dimension inégale de ces trois lettres et leur disposition semblent du premier coup infirmer cette hypothèse.

Feu Henri de la Tour a proposé une autre interprétation. Les deux A placés sous le buste ne seraient pas, selon lui, dans des lacs d'amour mais dans la cordelière de Saint François. La présence de celle-ci s'expliquerait par le fait que le père et la mère de Jehan de la Gruthuse, très dévôts à Saint François d'Assise, avaient fondé à Bruges en 1469 un couvent pour les sœurs Colettes ; les deux A inscrits dans les boucles de la cordelière désigneraient les Vander Aa, dits de Bruges, seigneurs de la Gruthuse, aux titres et armes desquels Jehan de la Gruthuse avait succédé. Quant au grand A du champ, ce serait l'initiale de Marie d'Auxy, femme de Jehan de la Gruthuse.

Cette interprétation ne résiste pas à un examen

critique : on comprendrait la présence de la cordelière, si Jehan de la Gruthuse avait fait lui-même une fondation en l'honneur de Saint François ; or, il s'agit de ses parents. Les deux A ne peuvent désigner les Vander Aa, car plusieurs générations étrangères avaient possédé les biens de ceux-ci, lorsque Jehan de la Gruthuse en hérita à son tour; enfin le grand A peut difficilement s'appliquer à Marie d'Auxy, car une allusion à celle-ci dans une médaille qui a pour objet de conserver le souvenir d'un épisode de la vie de Candida n'aurait aucune signification.

Ces trois A ont une valeur hermétique ; ils doivent renfermer la clef du rébus que constitue la médaille ; si Candida ne nous a donné que des lettres isolées, c'est qu'il n'a pas voulu que leur sens sautât aux yeux ; seuls les initiés devaient pouvoir les comprendre.

A mon sentiment, la médaille de Jehan de la Gruthuse est une médaille inspirée par la reconnaissance de l'artiste. Le grand A est l'initiale d'un mot capital qui termine la légende ; les deux petits A placés dans des lacs d'amour constituent un hommage.

Il est à remarquer que Candida, lorsqu'il exécuta cette médaille, avait encore sous les yeux des bronzes romains. Ce qui le prouve, c'est la disposition de la légende autour du buste de Jehan de la Gruthuse. Elle est composée de deux parties qui toutes deux partent du haut du champ pour

aboutir au bas du buste ; dans la première, les caractères sont tournés vers l'intérieur de la pièce, dans la seconde, vers l'extérieur. Cette singulière manière de poser les inscriptions est imitée de bronzes du haut empire.

Or, d'abord, sur des bronzes de la même période, attribués à l'empereur Galba on trouva l'épithète d'*assertor* appliquée à Mars, et associée au revers *libertas restituta*, la liberté rendue (1) ; cette même épithète s'applique aussi à Hercule (2). *Assertor* signifie avocat, défenseur.

Remarquons ensuite que ce mot se rencontre chez Tite-Live (3) avec la même signification. Et ce n'est pas là un détail indifférent. Sait-on, en effet, que cet auteur était particulièrement apprécié de Charles-le Téméraire ? Au cours du repos forcé que lui faisait subir la gastrite aiguë qu'il avait contractée à la suite de la bataille de Granson, le duc se faisait lire des passages de Tite-Live (4), et il est probable que Candida, secrétaire pour les lettres latines, était chargé de cet office. N'oublions pas

(1) Cohen². Galba, 376 et 377, *Mars adsertor.*

(2) Cohen². Galba, 365, *Hercules adsertor.*

(3) Tite-Live, III, 46. Quum instaret assertor puellae. — III, 47. Quum repelleretur assertor virginis a globo mulierum circumstantium, etc. Ce mot est plus fréquent chez Suétone.

(4) Lettre de J.-P. Panigarola au duc de Milan. Lausanne, 3 mai 1476 : Questo excellentissimo signore heri si fece far la barba, e stete molto alegro ; heri sera ceno bene, et fece legere de Tito-Livio un pezo. *Archives de l'État à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits*, 1173, fol. 304.

non plus qu'à l'imitation de l'historien romain, notre médailleur écrivit une histoire de France en latin (1). Tout cela explique l'emploi sur notre médaille d'un mot usité relativement rarement dans les textes latins.

La légende complète est donc *Johannes de Gruthusa, castellanus Insularum, assertor*, Jehan de la Gruthuse, châtelain de Lille, défenseur (de Candida).

Quant aux deux A, ils doivent être complétés en A(*ssertori*), A(*ssertus*) : à son libérateur, le délivré.

C'est que Jehan de Candida dut sans doute sa libération à l'intervention en sa faveur de Jehan de la Gruthuse. En 1479, celui-ci jouissait des bonnes grâces de Maximilien, car il fut fait chevalier par celui-ci avant la bataille de Guinegate (2), avons-nous vu plus haut.

Les trois A de Candida expriment donc discrètement la reconnaissance de l'artiste. Quant à Jehan de la Gruthuse, il dut être tout particulièrement flatté de se voir attribuer l'épithète d'*assertor*, qui équivalait en somme à une comparaison avec Mars, le dieu de la guerre des Romains, surtout en un moment où il aspirait à être élevé au rang de chevalier.

Comme Jehan de la Gruthuse fut fait prison-

(1) C. Couderc. *Jean de Candida historien. Bibliothèque de l'École des Chartes*, LV, 1894, pp. 564 à 567.

(2) Molinet, éd. Buchon, II, p. 209.

nier à la bataille de Guinegate le 7 août 1479 (1), il est probable que la médaille date des premiers mois de cette année.

La médaille de Jehan de Carondelet et de sa femme se place immédiatement après celle-ci (2).

10. Dans un cercle de grènetis : IOHANNES CARONDELE TVSPRAES BVRGVND : Buste à droite de Jehan Carondelet coiffé d'un bonnet et vêtu d'une robe à col droit que dépasse le bord du col de son pourpoint. Sous le buste 1479.

Rev. : Dans un cercle de grènetis MARGARITA DE CHASSE : Buste à droite de Marguerite de Chasse coiffée du hennin, et vêtue d'une robe largement décolletée.

Diamètre, 47 mm. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (3). Pl. III. 10.

Le titre que porte Jehan de Carondelet est *praeses Burgundiae*, président de Bourgogne.

Tous les exemplaires de cette médaille que nous avons pu examiner ont été entièrement reciselés, ce qui leur a enlevé le meilleur de leur caractère.

Il faudrait pouvoir déterminer la raison pour laquelle Jehan de Candida a exécuté cette mé-

(1) Molinet, éd. Buchon, II, p. 218.

(2) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten.* La Haye, 1732, I, p. 204 ; *Trésor de Numismatique. Médailles françaises.* I. Paris, 1836, pl. XLVIII, 3 ; A. Pinchart. *Histoire de l'Art de la Médaille aux Pays-Bas.* Bruxelles, 1870, p. 3 ; A. Armand. *O.c*, II, p. 86, n° 10; H. de la Tour, *Revue numismatique*, 1895, p. 254.

(3) Autre exemplaire au Cabinet de France.

daille. La présence du portrait de Marguerite de Chasse est l'indice que ce n'est pas en souvenir d'un événement public que le médailleur s'est mis à la tâche. Il s'agit plutôt d'un fait intime. En 1879, il y avait douze ans et demi ou treize ans que Jehan de Carondelet avait épousé Marguerite de Chasse. Ne faut il pas voir dans la médaille le souvenir de quelque plantureux banquet auquel Jehan de Candida avait été convié à l'occasion de cet anniversaire? Aujourd'hui, dans de semblables circonstances, on célèbre chez nous les « noces de cuivre », les « noces d'étain ». Je n'ai pu m'assurer si la chose portait ce nom autrefois, mais quelque grand dîner a pu en tenir lieu, et la médaille par laquelle Jehan de Candida a peut-être soldé son écot, peut très bien en rappeler le souvenir.

Une fois sorti de prison, Jehan de Candida prit la résolution de quitter la cour de Bourgogne, ainsi que nous l'a montré son départ précipité de Bruxelles dès qu'il fut autorisé à rentrer dans son pays. Pour pouvoir se retirer, il devait obtenir congé de Maximilien et de Marie de Bourgogne. C'est aux fins de se concilier les bonnes grâces de ses maîtres qu'il doit avoir exécuté la seconde médaille à leurs effigies (1), à la fin de l'an-

(1) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten*. La Haye, 1732, I, p. 141 ; M. Herrgott. *Numm theca Principum Austriae*. Vienne, 1753, Pars. I, t. II, pl. X, 6 ; *Trésor de Numismatique. Alle-*

née 1479 ou dans les premiers mois de 1480 (1).

11. ▼ MAXIMILIANVS ▼ FR ▼ CAES ▼ F ▼ DVX ▼ AVSTR ▼ BVRGVND ▼. Buste à droite de Maximilien nu-tête, portant une couronne de laurier posée sur la tête presque horizontalement, les cheveux ondulés et tombant abondamment sur les épaules, vêtu d'un pourpoint à haut col richement orné et lacé sur la poitrine, ainsi que d'une robe à revers.

Rev. : MARIA · KAROLI · F · DVX · BVRGVNDIAE · AVSTRIAE · BRAB · C FLAN : Buste à droite de Marie de Bourgogne, les cheveux noués au chignon au-dessus de la nuque, vêtue d'une robe largement décolletée laissant passer le haut de la chemise sur la poitrine qui est couverte d'une guimpe transparente montant jusqu'au cou. Dans le champ, derrière la nuque, un monogramme composé de deux M enlacées sous une couronne.

Diamètre, 48 mm. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique (2). Pl III. 11.

magne. Paris, 1841, pl. IV, 3 ; A. Pinchart. *Histoire de l'Art de la Médaille aux Pays-Bas*. Bruxelles, 1870, p. 4 ; K. Domanig. *Porträtmedaillen des Erzhauses Oesterreich*. Vienne, 1896, p. 2 et pl. I, 6 ; Ch. Saunier. *Un Musée de la Médaille au Petit Palais*. *Art et Décoration*, XXVIII, 1910, p. 44, fig. ; H. de la Tour, *Revue numismatique*, 1896, p. 249.

(1) L'existence de la date 1479 sur les imitations allemandes de cette médaille gravées dans l'atelier de Halle sur l'ordre de Maximilien nous font pencher pour 1479. Voy. p 100, n. 1.

(2) Cette médaille est relativement commune, comme celle de Charles-le-Téméraire. Il en existe de beaux exemplaires au Cabinet de

L'inscription du droit doit se lire *Maximilianus, Fr(ederici) Caes(aris) f(ilius) dux Austr(iae), Burgund(iae)*. Celle du revers, *Maria, Karoli f(ilia) dux Burgundiae, Austriae, Braban(tiae) C(omes) Flan-(driae)*.

Jamais Candida ne s'était donné la peine de modeler une médaille avec tant de soin. Les chevelures sont traitées méticuleusement ; la recherche du détail dans le costume est poussé aussi loin que possible, les physionomies sont si bien étudiées que, au premier coup d'œil, en comparant ces portraits à ceux de la médaille de 1477, on remarque que les souverains sont plus âgés. De plus, Candida s'est efforcé d'être aussi flatteur que possible à l'égard de ses maîtres. Il couronne Maximilien de laurier (1), ainsi qu'il l'avait fait pour Chales-le-Téméraire ; il énumère ses titres et il ajoute celui de « fils du César Fréderic ».

Il agit de même à l'égard de Marie de Bourgogne, il juxtapose en son honneur autant de titres, que l'espace disponible pour l'inscription le lui permet ; il rappelle qu'elle est fille de Charles-le-Téméraire ; il ajoute dans le champ le monogramme M(aximilianus) — M(aria) sous la

France, au Cabinet impérial de Vienne, etc , ainsi que dans de nombreuses collections particulières. Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale possède un exemplaire en bronze doré qui, bien que fort ancien, et probablement du temps, n'a que 45 mm. de diamètre. Il offre également cette particularité que les cheveux de Maximilien ont été raccourcis de la valeur d'une ondulation.

(1) H. de la Tour croit reconnaître de la myrthe.

couronne ducale. Bref, tout montre que Candida n'a épargné aucune peine et a déployé toutes les ressources de son ingéniosité pour faire trouver agréables les services qui devaient lui valoir le congé qu'il brûlait d'obtenir. Il a d'ailleurs pleinement réussi, puisque, d'une part il a produit un chef-d'œuvre qui, répandu partout, a servi de modèle aux portraits de Maximilien et de Marie exécutés en Allemagne (1), et que d'autre part, il a obtenu l'autorisation tant souhaitée de se retirer au royaume de Naples, dont il allait faire usage pour passer en France.

Il existe encore, pour cette période de l'activité de notre artiste, une médaille que Henri de la Tour, tout en se prononçant peu catégoriquement, était

(1) Cette médaille fut plus tard frappée dans l'atelier de Halle, sur l'ordre de Maximilien qui ne pouvait oublier sa première femme. Cette copie fut à son tour imitée vers 1530 à Joachimsthal. Voy. à ce sujet K. Domanig. *Porträtmedaillen des Erzhauses Oesterreich*. Vienne, 1896, p. 2, col. 1.

Il est à remarquer que la médaille frappée et le thaler portent tous deux la date de 1479. Peut-être faut-il y voir un indice de ce que la médaille de Candida aurait été modelée plutôt en 1479 qu'en 1480 : il se pourrait, en effet, que sur l'ordre de l'Empereur on ait mis sur les imitations la date à laquelle l'original a été exécuté.

Voy. sur les imitations allemandes de la médaille de Candida, outre Domanig, *o. c.*, M. Herrgott, *Nummotheca Principum Austriae*. Vienne, 1753. Pars. I, t. II, pl. X, 7 et XI, 11. Il existe aussi une médaille ovale faite sur le même modèle. *Ibidem*, pl. X, 10. Enfin, on connaît une variété du thaler de Joachimsthal sur laquelle Marie de Bourgogne est coiffée d'un hennin. *Ibidem*, pl. X, 8 et XI, 12, etc.

Voyez aussi *Trésor de Numismatique, Allemagne*. Paris, 1841, pl. IV, 1.

tenté d'attribuer à Jehan de Candida : c'est la pièce qui réunit les portraits de Charles-le-Téméraire et de Maximilien d'Autriche (1).

12. CAROLVS BVRGVNDVS. Buste à droite de Maximilien, coiffé d'un bonnet profondément enfoncé et portant une cuirasse ainsi qu'un collier serré au cou.

Rev. MAXIMILIANVS AVSTER. Buste à droite de Maximilien, coiffé d'un bonnet et portant une cuirasse.

Diamètre, 38mm. Bronze. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale (2) de Belgique. Pl. III, 12.

Cette médaille n'est pas une œuvre originale. Ainsi que l'a remarqué Henri de la Tour, le profil du Téméraire est copié — pour ma part, je dirai même surmoulé — sur la médaille du Téméraire par Candida; de même, le profil de Maximilien est emprunté à la médaille de son mariage. L'auteur de cette pièce a couvert de bonnets les têtes du Téméraire et de Maximilien, en faisant descendre ceux-ci, l'un, jusqu'à la couronne de laurier du Téméraire, l'autre, jusqu'au diadème de Maximi-

(1) F. Van Mieris. *Histori der nederlandsche Vorsten.* La Haye, 1772, I, p. 147; M. Herrgott. *Nummotheca Principum Austriae.* Vienne, 1753. Pars. I, t. II, pl. X, 1; C.-G. Heraeus. *Bildnisse der regierenden Fürsten und berühmter Männer vom XIVten bis zum XVIIIten Jahrhundert.* Vienne, 1828, pl. XIV, 12; A. Armand, o. c., t. I, p. 58. H. de la Tour. *Revue numismatique*, 1895, p 456.

(2) Autres exemplaires au Cabinet de France et au Cabinet impérial de Vienne.

lien. Le seul remaniement qu'il se soit permis, c'est celui des bustes, qu'il a transformés entièrement et d'une manière bien lourde. Il est vrai que tous les exemplaires sont fortement reciselés avec beaucoup de maladresse.

Une pareille œuvre ne peut être le fait de Candida, artiste au modelé facile, qui aurait traité ces effigies sans cet attachement servile à ses œuvres antérieures. Nous trouvons d'ailleurs la confirmation de cette opinion dans un détail. Depuis sa première médaille, exécutée à la cour de Bourgogne, jusqu'à sa dernière, — I(ohannes) K(aroli) fam(u)l(u)s — Maria Karoli f(ilia), — chaque fois qu'il a dû écrire le nom du Téméraire, Jehan de Candida l'a fait commencer par un K. Or, ici, Carolus est écrit avec un C. Ce n'est donc pas l'orthographe de Candida Enfin, certains exemplaires portent sous le buste de Maximilien, la signature OPVS CARO. Henri de la Tour avait supposé que les deux dernières lettres avaient été déformées par la ciselure et qu'il fallait lire ND au lieu de RO. Mais, vu les remarques que nous avons faites ci-dessus, nous pensons que CARO est bien le nom de celui qui a composé cette médaille à l'aide de celles de Jehan de Candida. Comme il fait précéder sa signature du mot *opus*, il y a beaucoup de chances pour que ce soit un Italien. Peut-être pourrait on penser à Giovanni Francesco Caroto (1), médail-

(1) Caroto est né en *1470*, et, avant d'être attaché à la Cour de Man-

leur de la cour de Montferrat au commencement du XVI[e] siècle. En tout cas, cette médaille doit être rayée de l'œuvre de Jehan de Candida, dont elle n'est en quelque sorte qu'un dérivé.

Henri de la Tour a fait définitivement justice d'autres attributions de médailles données à tort à Jehan de Candida. Il est inutile de refaire sa démonstration.

XVI.

L'ART DE JEHAN DE CANDIDA.

En résumé, Jehan de Candida nous a laissé une série de médailles exécutées pendant les règnes de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, qui témoignent d'une évolution constante dans son talent et qui préparent son œuvre à la cour de France. Dans ses premières productions, on découvre deux influences : celle des monnaies romaines d'abord; celle des médailles de la cour du roi René, ensuite. C'est surtout l'influence des monnaies romaines qui reste constante chez lui : elle se manifeste d'abord dans l'exécution des effigies, dans le choix des caractères des légendes; dans la disposition de ces mêmes légendes; dans la disposition de ses revers et même dans le choix

toue, aurait été au service des Visconti. Si notre hypothèse est exacte, cette médaille serait une de ses œuvres de jeunesse, et aurait été faite vers 1490. Voy. Al. Vesme. *Giovan Francesco Caroto alla corte di Monferrato. Archivio storico dell'Arte*, 1895, pp. 33 à 42.

d'épithètes. Très rapidement, Candida est arrivé à une grande perfection. La première médaille que nous connaissons de lui, celle de Jehan le Tourneur, malgré la grandeur un peu exagérée des caractères de l'inscription et l'élévation du relief qui ne se retrouveront plus au même degré dans les médailles suivantes, dénote un talent puissant et absolument murdès ses débuts.

Mais Jehan de Candida était un copiste, un scribe et il est resté un copiste pendant toute la durée de son activité artistique. Jamais son esprit n'a usé d'initiative; son champ d'action est limité à ce qu'il a directement sous les yeux. Bien qu'il nous ait laissé un nombre considérable de médailles, pas une n'offre la moindre tentative de composition; au droit, toujours un portrait, et il se borne à modeler pour ses revers un monogramme, un attribut, une devise, des armoiries; son imagination ne travaille pas; on dirait qu'il se contente d'observer et de reproduire exactement ce qu'il a sous les yeux.

Sous ce rapport, il possède des dons tout à fait supérieurs : ses portraits comptent parmi les plus beaux et les plus vivants de la Renaissance. Il saisit le trait caractéristique de la physionomie; la vie coule dans les veines de ses personnages; et bien qu'ils soient posés avec une gravité toute académique, on aperçoit sur leurs visages la trace des sentiments qui dominent leurs âmes. Les portraits de Jehan de Candida, par leur fidélité

à la nature, nous aident à mieux comprendre les hommes qui ont illustré les règnes de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne.

Jehan de Candida n'a pas été un portraitiste professionnel; c'est purement occasionnellement qu'il a modelé des médailles; les gens qu'il représente, ce sont ses amis, ses maîtres ou de puissants seigneurs et officiers ducaux dont il veut se concilier les bonnes grâces. Son talent de médailleur le sert dans sa carrière de fonctionnaire, mais il n'est point sa préoccupation principale. Ce médailleur est ce que nous appelons aujourd'hui « un amateur ».

Aussi, Jehan de Candida n'a-t-il pas fait école en Belgique. Bien plus, son influence a été complètement nulle sur les artistes du terroir. Quoi qu'il eût certainement connaissance des médailles de Candida, Gérard Loyet, l'orfèvre de Charles-le-Téméraire et plus tard maître général de ses monnaies, auteur des modèles des monnaies du duc et de sa statue d'argent conservée aujourd'hui encore dans le trésor de la cathédrale de Liége, Gérard Loyet, dis-je, continua de travailler d'après les traditions gothiques sans subir la moindre influence italienne.

Jehan de Candida est donc passé en Belgique sans y marquer de son empreinte l'art du médailleur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Lettre de la Chambre des Comptes au Bureau des des Finances au sujet des revendications de Jehan de Candida.

Tres chiers et especiaulx seigneurs et amis. Nous nous recommandons à vous. Nous auons nagaires receu lettres de nostre tres redoubté Seigneur monseigneur le duc ensemble vng feullet de pappier y encloz contenant la déclaration de plusieurs parties et sommes de deniers que maistre Jehan de Candida son secrétaire dit alui estre deues par feu monseigneur le duc Charles derrenierement trespasse que dieu absoille, aussi plusieurs journees et vacacions par lui faiz depuis le trespas de feu monseigneur le duc Charles par le commandement et ordonnance tant de mon dit Seigneur comme de nostre très redoubtee dame madame la duchesse sa compaigne, par les quelles lettres nous est mandé que le dit feullet de papier par nous veu et visite bien et au long veoir aussi et visiter les comptes des receueur général et argentier du dit feu monseigneur le duc Charles et d'autres ses officiers de recepte pour sauoir s'ilz ont prins en despence aucunes des dites parties ou baillez en reste et ce que trouve en aurions a la verite aussi sur la tauxe d'aucunes des dites parties qu'il requiert lui estre faicte, escrire nostre adviz. Avons le plus tost possible nous seroit pour ce qu'il s'entend brief enuoyer en aucuns

ses affaires pour le tout par vous veu et visite sur ce lui escripre vostre adviz pour au surplus par lui y estre fait et ordonné ainsi qu'il appartiendra et que faire se deura par raison. Sur quoy très chiers et especiaulx Seigneurs et amis en obéissant au contenu es dites lettres de nostre tres redoubté seigneur comme faire deuons et tenuz y sommes nous auons bien et au long veu et visité tous les dessus dits comptes et d'iceulx fait extraire tout ce qui se y tienne payé au dit Candida comme par l'extrait sur ce fait que vous envoyons dedens cestes auec le dit feullet de pappier vous pourra apparoir. Et en regard de la tauxe d'aucunes journees par lui faictes et dont le dit feullet de pappier fait mencion ensemble de l'assignacion que sur icelles lui pourroit estre faicte, Nous ne vous saurions sur ce bailler aucun adviz mais en pouriez faire a correction selon que par cideuant l'on a accoustume dont vous aduertissons tres chiers et especiaulx seigneurs et amis pour au surplus en faire ce qu'il appartiendra. Et nous signiffion s'il est chose que pour vous faire puissions et nous l'accomplirons dieu en ayde qui par sa sainte grace vous doint bonne vie et longue. Escript en la chambre des comptes à Malines le XIX^e^ jour de mars l'an LXXVIII.

Les président et gens des comptes de monseigneur
" le duc d'Osterice a Malines,
tous,
WOUTERS.

A Mes tres chiers et especiaulx seigneurs et amis les commis sur le fait des domaine et finances de monseigneur le duc d'oosterice et de Bourgoingne, etc.

Soit Baillé à Maistre Nicolas de Ruter.

Archives générales du Royaume Papiers d'État et de l'Audience. Liasse 29.

II

Déclaration des parties qui sont deues à Maistre Jehan Candida, secrétaire de mon tres redoubté Seigneur le duc d'Austerice comme il s'en suit (1) :

I. Premierement est deu au dit Candida par l'argentier de feu monseigneur le duc Charles pour ses gaiges d'un an qu'il seruj iceluj mon dit Seigneur auant qu'il fust compte par les escroes de la dépense de mon dit Seigneur, essauoir depuis le XV^e^ jour du mois d'octobre an LXXII jusqu'au XXII^e^ jour du dit mois ensuiuant an LXXIII. Oultre et par-dessus IIII^xx^X liures qu'il rechupt en prest sur le voyage qu'il fist en Venise par l'ordonnance de feu mon dit Seigneur, ensemble XXXVI liures que iceluj mon dit Seigneur luj donna pour ung cheual à faire le dit voyage. Pour ce ycj pour le dit an III^c^LXXII pietres qui valent a liures XL gros de Flandre la liure. IIj^c^XXXIIIj l VXj s.

IJ. Item pour le reste d'un voyage fait deuers l'empereur a Hausborch par l'ordonnance de feu mon dit Seigneur partant de sa ville de Digon le XX^e^ jour de feburier an LXXIII ou il vacqua jusques au X^e^ jour prochain de juing après ensuiuant ou sont comprins CXI jours sur lequel voyage il rechupt en prest par les mains du dit argentier a deux fois, l'une fois cent XXX liures et l'autre fois L liures deduit encores IIII^xx^XIX liures qu'il rechupt sur ses gaiges du maistre de la chambre aux deniers, lui demeure deu de reste. XXXJj l Ij s.

(1) Cette pièce et celle qui porte le n° IV, ne sont pas la requête originale de Jehan de Candida. C'est la copie qui en a été faite à la Chambre des Comptes et envoyée par celle-ci au Bureau des Finances. Toutes deux portent encore la trace des mêmes plis que la pièce n° I à laquelle elles servaient d'annexes.

IIJ. Item pour la reste de son voyage d'auoir esté par le commandement de mon dit Seigneur par deuers nostre Saint Père le pape et le Roy de Naples ouquel il a vacqué depuis le premier jour de juillet qu'il partj de Mastric jusques au XV^e^ jour de feburier prochain ensuiuant, ou sont comprins Ij^c^XXX jours a XLVIIj sols par jour, font V^c^LIj liures et pour les despens extraordinaires tauxez a XL liures sont en tout VI^c^XIj liures sur quoy il rechupt en prest par les mains du dit argentier Ij^c^ liures et depuis de ses gaiges par le dit maistre de la Chambre Ij^c^VII liures, lui reste encores. Ij^c^V l.

IIIJ. Item pour ung don de Ij^c^ liures que lui auoit este accordé pour recompense ad cause que pour le temps que dessus il n'auoit eu aucune pension ne practique, mais auoit supporté de grans despens a syeuir partout feu mon dit Seigneur en ses guerres, laquelle somme fu mise et coucie en l'estat du dit argentier par le commandement d'icelui seigneur et de sa cedule signée de sa main, ycj.

Ij^c^l.

V. Item pour vng don de Ij^c^ liures a lui donne par recompensation de IIIj cheuaulx que le dit Candida perdj deuant Nuysle et autres dommaiges par luj supportez a la dite guerre assigné pareillement par cedulle signee de mon dit Seigneur sur le dit argentier, icj Ij^c^l.

VJ. De toutes lesquelles parties le dit Candida ne scaurait autrement faire apparoir pour ce que touttes ses cedulles, enseignemens, verifications et mandements furent perduz aux maluaises journees, par quoj il conuient qu'il s'en rapporte a la foy et conscience du dit argentier et des aultres seigneurs des finances lesquelz en ont bien congnoissance. reserue que seullement est demoure au dit Candida vne cedulle signee de feu mon dit seigneur par laquelle appa-

roit estre deu au dit Candida comprins aucunes des parties que dessus. IXᶜIIIjˣˣIIj l.

VII. Au sourplus sont deubtz au dit Candida VIᶜ frans pour le temps qu'il n'a este paye de sa pencion a luj assignee par feu mon dit Seigneur sur le dit argentier ainsy qu'il apparoit par lettres patentes de mon dit seigneur et certificacion du dit argentier IIIjᶜIIIjˣˣ l

VIII. Item pour ung autre voyage fait au commandement du dit feu Monseigneur le duc partant de deuant Nansci le Vjᵉ jour de nouembre an LXXVI par deuers le duc de Milan nostre Saint Père le pappe le Roy de Napples et à Venise et retourna par deuers madamoiselle la duchesse en sa ville de Gant le XVIᵉ jour d'aoust prochain ensuiuant ainsi comme il appert par certiffication de maistre Olivier Trescle secrétaire lors trésorier de mondit seigneur IIIjᶜXXXIj l XVIIj s.

IX. Item luj sont deus IIIjᶜ francs par madame et monseigneur de présent adcause de sa pencion apperant par leurs lettres et mandements en forme de confirmation assauoir jusques au XIjᵉ jour de décembre derrain passé en cest an LXXVIIj valent IIjᶜXX l

X. Item lui sont deues comme dessus à cause de IIIjᶜLXXVII l XVIIIj s. de gaiges par maistre Gerart de la Roiche maistre de la Chambre aux deniers dont il fault rabbattre Ijᶜ a lui payes par Nicolas Le Preuost, reste deu comme appert par certiffication du dit maistre de la Chambre IIᶜLXXVII l XVIII s.

XI. Item adcause de vne aultre pension a lui assignee sur le receueur de Namur par le dit feu seigneur le duc Charles, deuant Nuysle, de XL liures dont le dit Candida se contenta soubz condicion de l'aduanant sa pension qui

n'estoit que de Ij^{c} frans seroit nommee en Ij^{c} liures, de laquelle ne fu paye fors seullement que vne fois par les mains de monseigneur de Humbercourt ainsy que monseigneur de Chimai et mes seigneurs des finances peuent scauoir a la foy et consciences desquelz il Candida se rapporte, car le mandement et autres le tres touchant ceste partie furrent perdues aueuc les autres, pour ce yci de IIIj ans CLX l

XII. Item lui sont deubz tous ses gaiges qu'il a serui monseigneur d'Austriche et Madame depuis le VI^{e} jour d'aoust qu il retourna de Rome de l'an LXXVII jusques au X^{e} jour de feburier LXXVIII qui sont comprins V^{c}LIII jours dont il a fait rabbattre Ij^{c}LII jours qu'il vacqua en son voyage d'Ytalye et III sepmaines pour lesquelles fu paye de ses gaiges de madame par maistre Thibaut Baradot, reste Ij^{c}IIIj^{xx} jours a XVIIj sols par jour Ij^{c}LII l

XIII. Item de droix de secrétaire en ordonnance pour pappier et parchemin pour IIIj ans, car le demourant fu paye par les mains de maistre Simon Karest, yci IIIj^{xx}XVI l.

III

Notes marginales inscrites par les commis des finances sur la pièce précédénte.

Ij. Ceste partie de XXXII Livres se treuve deue au dit Candida par extrait envoyé par ceulx des Comptes.

IIj. De ceste partie ne des deux ensuiuans, ne aussi de la premiére partie cy deuant s'il ne monstre autre veriffication, on n'y peut riens faire, car Nicolas de Gondeual comme argentier n'en scet riens aparler sinon des pieses qui fin afais qui sont extrais et enuoyez par ceulx des comptes,

mais se Gillet Scolm son clerc lors le temps le compte en scet aucune chose, on en porra faire informer de lui.

VII. Pour ce que feu monseigneur fist lors certaines restrinctions de non payer aucunes pensions, l'argentier n'en a rien payé, et semble, veu les grands affaires de monseigneur qui peut bien encore atendre ceste partie.

VIII. Il n'appert de ce voyage, sinon par certiffication de maistre Olivier Le Hesele, lequel dit que lui presta par l'ordonnanee d'icelluy seigneur IIIe l. Il fauldroit sauoir s'il a eu autres pieses d'autruy, et si semble qui doit souffire attendu la longue espace de temps qu'il dit auoir vacque ou dit voyage XXXII sols par jour.

IX. Aussi veu les affaires de monseigneur il peut bien encores atendre de ceste pension pour la mesme cause que dessus.

X. Attendu que ce sont vieilles debtes il en fault parler à Monseigneur, et fauldroit mandement et charge de rapporter l'extrait et quittance.

XI. Les dits des Finances ne sceuuent riens de ceste pension et aussi elle ne se peut payer sans veoir les lettres de feu monseigneur.

XII. Il fauldroit auoir certifficacion du maistre de la Chambre aux deniers de ce qu'il aroit este compté par les escroes afin de veoir son deu. Touttefois aucuns dient que pour aler ou voyage d'Ytalie il receut IIIIe ducas par les mains de Monseigneur. Si en soit sceu ce qu'il en est.

XIII. Il faut qu'il dye quant feurent ces IIII annees et fauldroit placquart chargie de rapporter renseignement de ceulx des comptes qu'il n'ait riens prins pour pappier durant iceulx IIII.

IV.

Continuation des parties dues à Jehan de Candida.

Item pour vng autre voiaige fait par ledit maistre Jehan Candida par le commandement et ordonnance de monseigneur le duc présent par devers nostre Saint père le pape, le roy de Naples et à la Seigneurie de Venise pour matières secrettes ouquel voiaige il a continuellement vacque depuis le XV^e^ jour de janvier an LXXVII que lors il se party de la ville de Brouxelles jusques au XXIII^e^ jour de septembre ensuivant derrerement passe IIII^c^lXXVIIj qu'il retourna par devers icelui seigneur en ladite ville de Brouxelles. ou sont II^c^LII jours, au pris de XLVIII s. par jour selon que mondit seigneur ordonna estre tauxe et a eu en son dit voiaige ordinairement V chevaulx, montent les dites journées VI^c^IIIIl.XVI s. Et pour plusieurs parties de despens extraordinaires qu'il a constenuz ou dit voiaige, assavoir pour saulfs conduictz et guides qui lui convint prendre par les Allemaignes, pour menestriers trompettes, portiers et beaucop d'autres telz gens tant à Venise, Rome comme à Naples et aussi a son retour estant prisonnier es dites Allemaignes, ou et pour revenir par eauwe fut contraint de faire grans despens extraordinaire lesquelz parmy aussi deux chevaulx qu'il perdit ou dit chemin, il aferme en sa conscience monter a plus de deux cens escuz, de quoy se rapporte a la bonne discretion de mon dit Seigneur ou de messeigneurs des Finances. Montent ces deux parties ensemble VII^c^LIIIjl.VIII S. Sur quoy il a receu en prest que mondit seigneur lui a fait deliurer par monseigneur le legat IIIj^c^ ducas du pris de XXXIIj s. le piece font VI^c^LXl. Reste a lui deu pour ce voiaige.

CIIIj^xx^XIIIjl.VIIj s.

V.

Sensuit ce qui se treuve prins par les comptes de Nicolas de Gondeval en son temps argentier de feu monseigneur le duc Charles par Maistre Jehan Candida son secrétaire.

Primo.

1. Par IIj^e compte du dit Nicolas fini en décembre l'an IIIj^eLXXIIj se treuue illec prins f° Ij^eLVIIi vne partie payee au dit maistre Jehan Candida pour prest sur un voyage qu faisoit devers les duc et Seignourie de Venise.

IX^xx l. de XL gros.

2. Item ou dit compte f° IIj^eLIII est prins vne autre partie en despence pour don fait au dit Candida pour ung cheval a estre plus honnestement ou voyage dessusdit.

XXXVI l.

3. Item ou dit compte f° IIIj^eXIIIj est prinse comme dessus et payee au dit Candida en don et recompense pour une fois et meismement pour IIj^eLXXIj jours commenchant le XVj^e d'octobre LXXIj et finans le XXIj^e jour d'octobre LXXIIj qu'il avait este au service de feu mondit seigneur sans avoir este compte par les escroes Et ce oultre et pardessus Ij^eXVI l. qu'il aurait reçu du dit argentier en deux parties ci dessus pour prest et pour don du dit cheval en faisant le dit voyage de Venise, la somme de Ij^eLXVI l. VIII s. lesquels lui furent royees ou dit compte, mais ou compte ensuivant, elles lui sont rendues f° IIj^eLXj, pour ce icy. Ij^eLXVI l. VIIj s.

4. Par le IIIj^e compte du dit argentier se treuue prins par le dit Candida f° VIII^xxVI en prest sur ung voyage a lui ordonné faire par mondit seigneur devers l'empereur IIIjXX l.

5. Item au dit compte f° VIII^xxXI, se treuue prins par le

dit Candida encores en prest oultre lesdits IIIjXX l. et ce sur le dit voyage de la somme de L l.

6. Eodem compoto f° IX^xx^Ij se fait la parpaye de ce voyage pour lequel lui sont tauxez cent Xj jours au prins de XL s. par jour et oultre ce quarante liures pour guides, saulf conduit et autre chose montent les dites deux parties à Ij^c^LXII l. dont lui conuenoit rabatre Vj^xx^X l. pour les prestz dessusditz et IIIj^xx^XIX l XVIII s. par lui receue du maistre de la Chambre aux Deniers pour ses gaiges de XVIII s. par jour qu'il avait prins durant les ditz cent Xj jours (ainsi a lui deu XXXII l.) ainsi deduictes les dites deux parties, ne restoit au dit Candida pour le parpaye de son voyage que la somme de XXXIj l. qui sont illec couchees en despens, mais royees par faulte de quictance et ainsi lui seroient deues, car l'on ne les treuue point reprinses es comptes ensuiuans.

7. Eodem folio. Au dit Candida pour prest sur ung voyage qu'il deuoit faire devers le comte palatin.

IIIj^xx^ l.

8. Ou V^e^ compte du dit argentier f° VIII^xx^Xj se treuue prins par le dit Candida pour prest sur ung voyage qu'il faisoit devers nostre saint Père le Pape le X^e^ de juillet l'an mil IIIj^c^LXXV la somme de IjC l.

9. Item ou dit compte f° IX^xx^XVI se treuue prinse par le dit Candida pour recompense de ce que le temps passé il n'avoit eu pencion et aussi pour se remonter de chevaulx qu'il avoit perdus ou service de mon dit feu Seigneur.

IjC l

10. Item ou dit compte f° Ij^c^XIX est prinse par le dit Candida pour don que lui en fist mondit Seigneur pour en acheter du velours pour une robe a estre plus honnestement vestu ou voyage qu'il faisoit devers nostre dit Saint Père

et le Roy de Naples ou dit mois de juillet la somme de IIIj^xx l.

11. Par le VI^e et dernier compte du dit Nicolas de Gondeval, ne d'un seul et premier compte de Pierre Lanchals pour le temps de Madame la Duchesse, et jusques ou temps de Nicolas Preuost, a present receveur général que encores n'a compte de son entremise, ne se treuue plus auant prins par le dit Candida.

Note ajoutée après coup par une autre main contemporaine :

12. Pal le quoyer des debtes nagaires baillié en la Chambre des comptes à Malines par maistre Gerard de la Roiche parcidevant maistre de la Chambre aux deniers de feu Monseigneur le duc Charles que Dieu absoille, f° XLIIIj est mis en reste sur le dit Candida.

IIj^cIIIj^xxXVII l. XjIIII s.

Archives générales du Royaume. Papiers d'Etat et de l'Audience. Liasse 28

VI

Lettre de Nachino Dire à Jehan de Candida.

A tergo : Al mio honorandissimo Signore maestro Zohanne de la Remdida (1) [*sic*] secretario del mio signore lo duca de Borgagno, stagando a Malpaga in Italia.

Honorandissimo Signore e magistro,

Io mha ricommando a vuj tanto che posso, e vi piaza savere che nuj havemo besognato benissime sopra lo facto

(1) Bien que la copie soit authentique, il est certain que le copiste a lu *Remdida* au lieu de *Candida*. Il a pris un *c* orné pour un *r*, l'*i* de l'*a*, il a fait *e* et le premier jambage de l'*m*.

de messer Troylo, e è stato mio Signore lo Duca alla camera de le finanze nella villa de Tricto sopra la rivera de Musa quando fesse la mia rasone con tutti li maestri de le finanze, et se nè contentato molto lo mio Signore et me demando de messer lo capitaneo e se lui è bene voluto in Italia et io gli respondete secundo la verità et al honore del dicto Capitaneo et ha lo mio dicto Signore voluntà de viderlo. Mio dicto Signore è bene contento de Messer Troylo et ha ordinato che gli siè dato IIj^{M}V^{c} ducati a Digunt, IIIj^{M}V^{c} ducati al conte de Campo Basso, IIj ducati a Jacomo Galioto, et tutto questo ha fatto par la mia relassione.

Le novelle de questa parte sono bonissime; mio Signore lo duca se ne va in Gelder per pigliare le possessione del paëse e sonno contenti le homini de rendarli lo dicto paese.

Mio Signore appresso se ne va nelle conta de Murs, unde Monsignore Darsies et Monsignore de la Ferte pigliarno una villa lo di de la Pentecosta et guadagnar uno grande thesoro nella dicta villa. Apresso mio dicto Signore se ne vole andare sopra lo Rint, ma sonno poche gente che sappiano unde va da mettere capo e fá condurre piu che non fesse maj d'artigliaria cioe bombarde, canoni, et altre munitione. El se dice chel Imperatore vene verso mio dicto Signore, et non fu maj mio dicto Signore piu pomposo ne piu triumphante che le per adesso, et tutte le soe gente darmi. Io vorre bene che fostesse in queste parte perche Monsignore de Hembercourt, se ne va a Napole da la Maesta del Re per ambassatore et me pare che fusse stato bene el facto vostro dè andare in soa compagnia perche el meno con tutto sego uno secretario. Item Monsignore de Boude ha travuto in donno XXX sei marc de vassele de mio dicto Signore. Io vi pregho che vi piacia

riccommandarme ad messer lo Capitaneo. Se non tusse stato lo pagamento de Troylo del Conte Campobasso et de Jacomo Galiote, io sareve venuto cum messer Francesco.

Io vi pregho vivite alegramento perchè site en la gratia del mio dicto Signore. *Magistro Jacomo che statera con tutto lo duca de Loraine è adesso con tutto mio dicto Signore*, et ha abandonato il suo patrono. Non altro per adesso.

Datum a Sancto Nicolao a di XIII Junij 1473. Vestro servitore Nachino Dire cavallaro de la Scuria del mio dicto Signore lo Duca.

Archives de l'État à Milan, d'après une copie aux *Archives Générales du Royaume*. Cartulaires et Manuscrits 1173, f° 203.

VII

Congé accordé par Maximilien et Marie de Bourgogne à Jehan de Candida.

Maximilian et Marie par la grace de Dieu ducz d'Ostrice, de Bourgoigne de Lothr. de Brabant de lembourg de Lucemb. et de Ghelres, contes de Flandres d'Artois, de Bourgoingne, palatins de Haynnau, de Hollande de Zeelande, de Namur et de Zutphen, marquis du Saint Empire, Seigneur de Frize de Salms et de Malines, A noz amez et feaulx les commiz sur le fait de noz domainne et finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et feal conseillier et receveur général de nos dites finances Loys Quarré vous faictes payer, baillier et deliurer a nostre amé et féal secrétaire, maistre Jehan Candida, ou a son certain mandement pour lui, la somme de cent liures du pris de quarante gros de nostre monnoye des Flandres la liure, laquelle somme pour con-

sidéracion des bons, loyaulx et agréables services qu'il a faiz pardeuant a feu nostre très chier Seigneur et pere, et a nous, en plusieurs facons et manieres. et mesmement afin qu'il ait de quoy fournir aux despens qu'il lui conviendra faire ou voyaige qu'il fait presentement jusques ou Royaulme de Napples dont il est natif ouquel Royaulme il se va tenir et demourer le remenant de ses jours. Nous lui auons donnee et ottroyee, donnons et ottroyons de grace especiale par ces présentes. de icelle somme prendre et auoir de Nous pour une fois des deniers de nos dictes finances. Et par rapportant avec ces mesmes présentes quictance souffisante du dict maistre Jehan Candida de la dicte somme de C liures du dict pris, nous voulons icelle estre passée et allouee as comptes et rabatue de la recepte du dit Loys Quarré nostre receveur general par noz amez et feaulx les gens de la chambre de noz comptes a Lille. Ausquelz nous mandons par ces presentes que ainsi le facent sans aucune difficulté, car ainsi nous plait-il non obstant quelz conques ordonnances restenutions mandemens ou deffenses a ce contraires. Donné en nostre ville de Brucelles le XII[e] jour de juillet l'an de grâce mil CCCC quatre vingts.

Par monseigneur le duc, Vous, Nicolas de Gondeual maistre d'ostel et autres presents.

s. N. RUTER. (Le sceau a été coupé)

Archives générales du Royaume, Acquits de Lille Carton 1152

VIII

Autorisation donnée à Nicolas de Ruter par Jehan Carondelet de donner quittance en lieu et place de Jehan de Candida.

Nous, Jehan Carondelet, chevalier, seigneur de Champ-

vans, chancelier de Monseigneur le duc et de madame la duchesse d'Ostrice, de Bourgoingne de Brabant, etc. certifions a tous qu'il appartiendra que des le mois de juillet dernierement passé, maistre Nicolas de Ruter, premier secrétaire et audiencier de mon dict seigneur bailla et deliura comptant par l'ordonnance d'icellui seigneur en nostre présence, et des deniers venans de l'émolument de son scel, a maistre Jehan Candida aussi secrétaire de mon dit seigneur la somme de cent liures du pris de quarante gros monnoie de Flandres la livre pour don que mon dit seigneur lui en fait en considéracion des services qu'il lui auoit faiz et pour l'aydier a retourner ou royaulme de Napples dont il est natif. Et de la quelle somme le dict maistre Nicolas de Ruter par inaduertance et aussi *pour cause de l'atif partement du dit maistre Jehan de Candida* dit avoir obmis de recouurer et prendre quictance d'iceluy maistre Jehan comme se se deuoit au prouffit du receueur général des finances de mon dit seigneur le duc Loys Quarre qui présentement en a besoinge avec le dit maistre Nicolas de Ruter soubz ceste nostre certificacion par mandement de mon dit Seigneur et quictance signée par le dit maistre Nicolas a la requeste du dit maistre Jehan Candida. ce que en raison il peut bien faire, attendu ce que dit est. Tesmoing notre seing manuel cy mis le XXVI[e] jour de décembre l'an mil CCCC quatre vingts.

J. CARONDELET.

Archives générales du Royaume, Acquits de Lille. Carton 1152.

IX

Quittance du dernier payement fait à Jehan de Candida donnée par Nicolas de Ruter.

Je Jehan de Candida secrétaire de monseigneur le duc d'Ostrice de Bourgoingne etc. confesse avoir reçu de Loys

Quarre conseillier et receueur général de toutes les finances de mon dit Seigneur la somme de cent liures du pris de quarante gros monnoye de Flandres la liure que icelluy seigneur par ses lettres patentes données en sa ville de Brucelles le XII[e] jour de juillet dernièrement passé m'a de grace especial donnee pour une fois pour considéracion des bons, loyaulx et aggréables seruices que j'ay par cideuant faiz a feu monseigneur le duc Charles cui Dieu absoille en plusieurs facons et manieres et meismement afin que jaye de quoi furnir aux despens qu'il me conuiendra faire ou voyaige que je fay présentement jusques ou royalme de Napples dont je suis natif ou quel royaulme je me voy tenir et demourer le remenant de mes jours. De laquelle somme de C l. dite monnoye je suis content et en quicte mondit seigneur, son dit receueur general et tous autres a qui quictan e en appartient. Tesmoing le seing manuel de maistre Nicolas de Ruter premier secrétaire et audiencier d'icelluy cy mis a ma requeste le dernier jour de décembre l'an mil CCCC quatre vins. N. RUTER.

Archives générales du Royaume, Acquits de Lille. Carton 1152.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Les chiffres gras indiquent les pages où les médailles sont décrites.

Anjou, René d' —, 6, 39.
Antoine, Grand-Bâtard de Bourgogne, p. 21, 22, 38, **80-81.**
Aragon, Frédéric d' —, 32, 33, 35.
Autriche, Maximilien d' —, 32, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 55, 57, 58, 59, 62, 63, 67, 69, 70, 72, **85-87**, 97, **98-100**, **101**.
Bavière, Louis II de —, 17.
Bavière, Marguerite de —, 17.
Bavière, Robert de —, 16, 17, 19.
Bembo, 14.
Bertinis, François de —, 32.
Bourgogne, Marie de —, 24, 33, 41, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 55, 56, 59, 65, 69, 70, **85-87**, 97, **98-100**.
Brégilles, Jehan de —, 45.
Bruges, Louis de —, 54.
Buls, Charles, 75.
Calabre, Jean de —, 7, 8, 10.
Calabre, Nicolas de —, 31.
Campanel, 23.
Campo-Basso, Simon de Montfort, comte de —, 7, 8, 9, 11, 13, 22.
Carin, Étienne de —, 18, 19.
Carondelet, Jehan de —, 67, 68, 70, **96-97**.
Caroto, Gian Francesco, 102.
Charles VIII. roi de France, 72.
Charles-le-Téméraire, 7, 9, 15, 25, 32, 33, 34, 35, 40, 42, 47, 48, 53, 65, 67, 69, 70, 71, 76, **78-79**, 94, 99, **101**.
Chassey, Marguerite de —, 68, **96-97**.
Chimay, Le comte de —, 42.
Clèves, Philippe de —, 56-57.
Colleone, Bartolomeo, 12-16
Croy, Philippe de —, 26-28
Da Milano, Pietro, 3-4.
Devreese, Godefroid, 75.
Dire, Nachino, 15.
Floris, Adrien, 67.
France, Claude de —, 66
Frédéric, comte Palatin, 17, 19, 36, 37.
Frédéric III, empereur, 17, 23, 32, 39, 52 53, 99.
Galiot, Jacques, 7, 8, 9, 11, 15, 22, 23, 34, 37, 38, 42, 57, 58, 70, **81-82**.
Gratia Dei, Antonius, 58-64, 73, **88-89**.
Hessler, Georges, 39.
Le Gruthuse, Jehan de —, 54-56, **90-96**.
La Marche, Olivier de —, 11, 23, 84.
La Roche, Gérard de —, 47.
La Rovere, Julien de —, 41, 49.
Laurana, Francesco —, 3 et 4.
Le Tourneur, Chrétien —, 46, n. 1.
Le Tourneur, Guillaume —, 46.
Le Tourneur, Jehan —, 24-31, 34, 38, 42, 43-45, **75-76**.
Le Tourneur, Jehan —, le Jeune, 45, 46.
Lignana, Antoine de —, 13.
Longhi, Abondio de —, 13, 14.

Lorraine, Nicolas de —, 11.
Louis XI, roi de France, 39, 41, 49. 56, 57.
Loyet, Gérard —, 16, 105.
Luxembourg, Charles de —, 66.
Luxembourg, Pierre de —, 55.
Miette, Jehan —, 54, **91**.
Milet, Pierre —, 65.
Nyvart, Jehan —, 54.
Offhuys, Gabriel —, 46.
Ofhuys, Gaspard —, 61.
Palomaro, Giovanni, 31, 32, 33, 34, **33-84**.
Panigarola, J. P., 40.
Perret, Jehanne —, 24.
Philippe-le-Beau, 68.
Ramstein, Bernard de —, 66.
Robbyns, Jean, 67.
Rochefort, Guillaume de —, 13, 14.
Rondelet, 23.
Roost, Jérôme, 61.
Ruter, Nicolas de —, 64-67, 69, 70, **90**
Sixte IV, 51.
Van Boschuysen, Jan, 45.
van Ghinderboven, Barbara, 46.
Woelmoet, Anselme, 60.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. Le problème.	1
II. Arrivée des Italiens au service du Téméraire	5
III. Premier voyage en Italie. Le Colleone . .	12
IV. Les affaires de Cologne	16
V. Au siège de Neuss	20
VI. Deuxième voyage en Italie	32
VII. Pendant la campagne de Suisse.	34
VIII. Troisième voyage en Italie	39
IX. Difficultés financières	46
X. Quatrième voyage en Italie	48
XI. Mésaventures	52
XII. A la Cour des Archiducs	58
XIII. Départ pour la France	68
XIV. Jehan de Candida diplomate.	71
XV. Les médailles exécutées par Jehan de Candida à la Cour de Bourgogne.	72
XVI. L'art de Jehan de Candida	103
Pièces justificatives	106
Table alphabétique	123

JEHAN DE CANDIDA.

5

6

7

8

JEHAN DE CANDIDA.

9

10

11

12

JEHAN DE CANDIDA.

93-B18628

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 00990 4828